

AUJOURD'HUI



Méto et Autobus

Québec prêt à tout pour éviter le chaos

PIERRE CAYOUILLE

Le gouvernement du Québec mettra tout en oeuvre ce week-end pour éviter que règne le chaos dans les rues de Montréal, lundi matin. Les 650 000 usagers du transport en commun n'auront donc pas à subir les affres d'une paralysie totale du métro et des autobus.

Le ministre du Travail Pierre Paradis a fait savoir hier soir qu'il rencontrera le premier ministre Bourassa à cet effet demain midi. Les deux hommes feront alors le point sur le conflit entre la STCUM et ses 2 100 employés d'entretien.

Si l'écart immense entre les parties persiste et que la menace de grève des employés d'entretien plane toujours, le premier ministre Bourassa convoquera d'urgence un conseil des ministres spécial dimanche après-midi. Les ministres prendront alors les mesures qui s'imposent pour empêcher la paralysie totale du transport en commun. Le gouvernement pourra ainsi, par décret, suspendre le droit de grève aux employés d'entretien.

C'est ce qu'a fait savoir le ministre du Travail Pierre Paradis hier soir, vers 18h30. Du même souffle, le ministre a dit qu'il avait demandé au conciliateur dans le dossier de convoquer une rencontre des deux parties dès ce matin, dans un ultime effort de rapprochement. Objectif : faire en sorte que la STCUM fasse enfin connaître sa réaction à la contre-offre syndicale déposée mercredi dernier.

Un porte-parole de la STCUM, Mme Louise Baillargeon, a confirmé hier soir que la partie patronale acceptait de rencontrer dès ce matin le syndicat des employés d'entretien et de lui dévoiler sa réaction à la contre-proposition. Mme Baillargeon a toutefois nié la rumeur voulant que la STCUM attende à dimanche-midi, quelques heures avant l'assemblée des employés d'entretien, pour déposer une offre « finale et globale ».

Entretiens, rien n'a bougé dans ce conflit hier. Le syndicat des employés d'entretien attendait toujours une réponse de la STCUM à sa contre-offre. Les employés d'entretien se réuniront en assemblée générale dimanche soir à 19 h à l'auditorium Le Plateau. À moins que, d'ici là, la STCUM ne fasse volte-face et dépose de nouvelles offres, les 2 100 employés d'entretien de la STCUM, membres du Syndicat du transport de Montréal affilié à la CSN, déclencheront la

Voir page A-10 : Chaos

LE NOUVEAU «BEAU DOMMAGE» DE RIVARD

En perçant un trou dans les nuages, Michel Rivard continue de faire un beau dommage dans la chanson québécoise. Jean-François Doré nous explique pourquoi. Page C-1

LE PLAISIR des Lettres

DE LA CRITIQUE LITTÉRAIRE

Il y a les chroniqueurs littéraires du DEVOIR, bien sûr, mais aussi ceux et celles de la radio et de la télévision, dont l'influence sur les lecteurs est plus considérable qu'on ne le croit. Paul Cauchon nous l'explique. Page D-1



MARC-ANDRÉ HAMELIN EN A RAS LE BOL DE...

Mais sans boudier Boulez ou Ives, il s'attaque maintenant au Deuxième Concerto de Rachmaninov, pour une tournée européenne avec l'OSM. Il a rencontré Véronique Robert. Page C-1

Ro-Na, NÉ AVEC LA GUERRE

Le Groupe Ro-Na a vu modestement le jour en 1939, à la veille de la guerre, alors que le fer devenait une denrée précieuse. M. André Dion, qui en est l'âme dirigeante depuis au moins cinq ans, raconte l'histoire de Ro-Na. PAGE B-3

Le silencieux

LES GAGNANTS de gros lots savent les joissances qu'ils veulent tirer de leur argent, mais ils ne font jamais le compte des ennuis et des inquiétudes qu'il leur causera.

La peur de vieillir accélère le vieillissement.

On est plutôt plat que bête comme ses pieds.

Le génie n'est pas une affaire de longue patience. Mozart, Shakespeare ou Picasso étaient beaucoup trop pressés pour se payer le luxe d'être patients.

— ALBERT BRIE

Mulroney réalise son rêve constitutionnel de 1984

L'accord des onze laisse l'Opposition sceptique

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Après avoir promis, en août 1984 à Sept-Îles, de « substituer le parti pris de l'entente à celui de la discorde », Brian Mulroney a réussi à rallier toutes les provinces à six ententes politiques qui permettront à l'Assemblée nationale du

Québec « de donner son assentiment à la nouvelle constitution avec honneur et enthousiasme ».

Mais douze heures après les embrassades et les ovations, le premier ministre a fait face à une opposition plutôt sceptique et fort réservée. « La règle de l'unanimité pour modifier les institutions fédérales est trop rigide », estime John Turner. Et « les

limites au pouvoir de dépenser du Parlement fédéral compromettent la mise en place de nouveaux programmes nationaux comme un réseau national de garderies », affirme Ed Broadbent.

Admettant que son projet de réforme constitutionnelle suscitera un débat national, le premier ministre a assuré hier que « tous les premiers ministres vont le vendre à leurs provinces respectives et moi je vais le vendre à travers le pays ». M. Mulroney aura d'ailleurs une occasion de juger de la réaction des Canadiens dès la semaine prochaine, alors qu'il visitera six villes de l'Ouest.

Les six ententes réalisées jeudi soir - dont on trouvera le texte intégral en page A-9 - portent sur :

■ l'obligation constitutionnelle des onze de tenir deux conférences annuelles, l'une sur la réforme des institutions et l'autre sur l'économie ; et l'engagement du gouvernement fédéral d'associer les provinces à la nomination des Sénateurs ;

■ la formule du droit de retrait aux amendements constitutionnels est étendue à tous les domaines de compétence provinciale (et non aux seuls domaines de la langue et de la culture), et la règle de l'unanimité s'applique à la réforme des institutions fédérales ;

■ les provinces pourront égale-

La «société distincte» sera laissée au bon vouloir des tribunaux

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — La reconnaissance dans la constitution du caractère distinct de la société québécoise tel que négocié jeudi soir par le premier ministre Robert Bourassa n'aura aucune valeur contraignante. Sa portée réelle demeurera hypothétique aussi longtemps que la Cour suprême ne sera pas prononcée.

Telle est la constatation principale qui ressortait hier des explications qui étaient données sur la portée de ce que le gouvernement Bourassa croit être un gain majeur bien qu'on prenne maintenant la précaution de dire « ce n'est pas le Pérou ».

Ainsi, un des principaux négociateurs fédéraux disait hier dans la capitale fédérale à l'occasion d'une

Voir page A-10 : Tribunal

Pierre Marc Johnson mobilisera la population contre l'accord du Lac Meach Bourassa vend « notre maison » à vil prix

GILLES LESAGE

QUÉBEC — M. Pierre Marc Johnson enfourche le cheval de bataille constitutionnel et fulmine contre l'entente de principe intervenue, jeudi soir, au Lac Meach.

M. Bourassa a vendu la maison du Québec hier, lance le chef de l'opposition aux courriéristes parlementaires, convoqués à la hâte après son retour de Montréal. « Il l'a vendue en bas du marché, à voir l'empressement des acheteurs. Si la promesse de vente a été faite, il ne faudrait pas que le contrat d'achat soit signé. Il reste 28 jours pour manifester au premier ministre du Québec qu'il n'a pas été à la hauteur de la situation... »

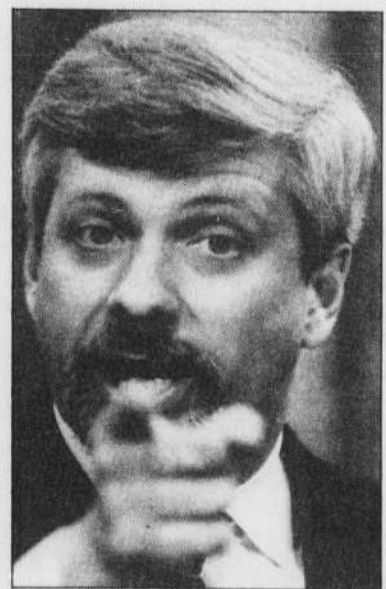
Selon le chef péquiste, qui compte tout mettre en oeuvre pour mobiliser la population, l'accord des 11 premiers ministres repose sur des prémisses extrêmement néfastes pour le Québec, et il faut les démasquer tous azimuts. Le processus est mal engagé et improvisé. L'entente fragile à laquelle M. Bourassa a concouru n'a fait l'objet d'aucune étude ou interprétation juridique. « Il est dangereux que cette improvisation devienne le texte approuvé par l'Assemblée nationale, la force du nombre et la partisanerie politique y ayant le dessus sur les intérêts supérieurs du Québec ».

En conséquence, le chef de l'opposition ne se contentera pas d'un débat de quelques heures, comme l'a laissé entrevoir M. Bourassa. Il exige d'abord que le gouvernement, dans un document officiel, fasse connaître ses propositions formelles ; puis que ces dernières fassent l'objet d'une commission parlementaire, publique, télédiffusée, ouverte à tous les

intéressés, sur les conditions d'adhésion du Québec à la constitution.

M. Johnson n'est satisfait d'aucun des points de l'entente. Résumons son opinion ainsi qu'il suit :

■ Le Québec, société distincte. Cette revendication fondamentale est devenue une clause interprétative, laissée au bon vouloir des tribunaux, et elle n'est appuyée par aucune me-



Pierre Marc Johnson

sure spécifique touchant le Québec. Au contraire, l'affirmation du caractère bilingue du Canada, et l'obligation pour le Québec de protéger cet état de fait, prédominent sur le caractère distinct du Québec. De plus, M. Bourassa fait complètement fi de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale en matière linguis-

tique et de la protection des valeurs communes aux Québécois en matière de droits et libertés, relevant notamment du code civil.

■ Le Parti libéral se faisait fort de récupérer le droit de veto que le PQ aurait laissé s'échapper. Après le Lac Meach, constate M. Johnson, ce droit reste inexistant. « Recul considérable du gouvernement Bourassa et défaite du Québec, qui reste assimilé à toutes les autres provinces, malgré son soi-disant caractère distinct et son statut reconnu de peuple fondateur de la fédération canadienne ».

■ concernant le pouvoir de dépenser d'Ottawa, l'accord vaut pour toutes les provinces et ne distingue en rien le Québec. Il s'agit d'un net recul par rapport au document libéral « Maîtriser l'avenir » et les propositions du ministre Gil Rémiillard à Mont-Gabriel, en mai dernier. Le Québec, rappelle M. Johnson, ne peut accepter rien de moins que « le pouvoir fédéral de dépenser soit encadré de telle manière que le versement de subventions conditionnelles aux provinces soit assujéti au consentement d'une majorité d'entre elles, que toute province non participante ait droit à une compensation et que les versements de subventions aux individus et institutions oeuvrant dans les domaines de la culture et de l'éducation soient soumis à l'approbation du gouvernement du Québec ».

■ des progrès semblent, par ailleurs, avoir été faits concernant la Cour suprême et l'immigration, mais il faut vérifier si les intérêts du Québec sont pleinement servis. M. Johnson soulève une série de questions concernant ces deux derniers points de l'entente du Lac Meach.

Bref, le leader péquiste est d'avis que M. Bourassa, de compromis en

compromis, est en voie de vendre le Québec pour un plat de lentilles (« avec l'aide du paon Rémiillard déguisé en autruche »). Il veut empêcher à tout prix ce qu'il appelle la normalisation du Québec, sa noyade

dans un grand océan bilingue. La bousculade, la souque à la corde, est devenue la corde autour du cou du Québec. Mais il n'est pas trop tard pour réagir, à la condition que le

Voir page A-10 : Bourassa

Le PQ est aussi irrité par le coulage que par le budget lui-même

QUÉBEC (PC) — Pendant que le critique financier de l'Opposition, M. Jean Garon, critiquait sévèrement, hier, le budget du ministre des Finances le qualifiant « d'illusionnisme », l'enquête policière pour tirer au clair les circonstances qui ont entouré la fuite des documents débutait.

De son côté, le chef du Parti Québécois, Pierre Marc Johnson, a exigé de nouveau la démission du ministre des Finances étant donné qu'il s'agit d'une « faute énorme et gigantesque ». Selon monsieur Johnson, la fuite sur le budget aurait pu être calculée pour faire oublier la signature d'une entente constitutionnelle qui revient « à vendre la maison du Québec ».

À Québec, on se perdait en conjectures, hier, pour savoir qui aurait bien pu donner au journa-

Voir page A-10 : PQ



Jean Garon : c'est zéro par-tout.

FRANÇOIS GRAVEL

BENITO

«Avec Benito, le talent de François Gravel s'affirme et s'affine... La qualité des liens qui unissent les personnages, l'humour et l'ironie gentille créent un climat extraordinairement lumineux.» (Réginald Martel, La Presse)

BORÉAL

Vol. de 216p., 14,95\$

Les conservateurs battent les amendements sur les brevets

OTTAWA (PC) — Les conservateurs ont profité de leur majorité en Chambre pour défaire hier 31 modifications à la loi des brevets soumises par les partis d'opposition. Cela permettra au gouvernement de soumettre dès la semaine prochaine en troisième lecture son propre projet d'amendement à la loi.

Si le projet est adopté dans sa version actuelle, la nouvelle loi favorisera les fabricants de médicaments brevetés, au détriment des fabricants de médicaments aux noms génériques.

Les compagnies pharmaceutiques détentrices de brevets pourraient fabriquer leurs médicaments pendant 10 ans à l'abri de toute concurrence, privant ainsi les consommateurs de produits génériques moins coûteux.

Les libéraux et les néo-démocrates veulent limiter ce droit à quatre ans, comme le recommandait en 1985 une commission d'enquête créée par l'ancien gouvernement libéral.

Les libéraux proposent également que le projet de loi n'entre en vigueur qu'en 1991, c'est-à-dire bien après les prochaines élections.

En général, les médicaments non brevetés coûtent la moitié du prix des médicaments brevetés, et l'opposition craint que les prix des médicaments augmentent considérablement au cours des années

à venir.

Le projet de loi conservateur prévoit des versements de \$ 100 millions aux provinces afin d'annuler les effets de cette augmentation à court terme sur leurs services d'assurance-santé.

Les manufacturiers de médicaments brevetés ont promis de doubler en 10 ans leurs dépenses en recherche et développement si le projet de loi est adopté, mais rien dans la loi ne les y obligera.

On estime que les investissements dans la recherche augmenteront de \$ 1,4 milliard en 10 ans et créeront 3,000 nouveaux emplois, mais ces estimations sont sujettes aux fluctuations de l'économie et du marché.

Le projet de loi conservateur prévoit des versements de \$ 100 millions aux provinces afin d'annuler les effets de cette augmentation à court terme sur leurs services d'assurance-santé.

Les manufacturiers de médicaments brevetés ont promis de doubler en 10 ans leurs dépenses en recherche et développement si le projet de loi est adopté, mais rien dans la loi ne les y obligera.

On estime que les investissements dans la recherche augmenteront de \$ 1,4 milliard en 10 ans et créeront 3,000 nouveaux emplois, mais ces estimations sont sujettes aux fluctuations de l'économie et du marché.

CLSC: l'ambiguïté demeure

RENÉE ROWAN

L'ambiguïté continue d'entourer la notion de parachèvement du réseau des CLSC.

Pour certains, comme le Conseil central de Montréal (CSN), compléter le réseau veut dire livrer à la population les 166 CLSC dont on parle depuis quelques années.

Pour d'autres, comme la ministre de la Santé et des Services sociaux, le parachèvement du réseau n'est pas rattaché à un chiffre, mais à une dispensation de services.

Interrogée une fois de plus, hier, alors qu'elle participait à l'assemblée annuelle de l'Association des hôpitaux du Québec, Mme Thérèse Lavoie-Roux a réaffirmé que le réseau sera complété en offrant des services sur tout le territoire du Québec, en faisant appel à la complémentarité avec d'autres ressources du réseau et en favorisant la ratio-

nalisation des coûts.

« Il n'y aura pas moins de CLSC qu'il en existe présentement, soit 148. On ne peut encore fixer de chiffre précis, mais ce sera quelque part entre 148 et 166 », a-t-elle indiqué en conférence de presse.

D'ailleurs, a ajouté Mme Lavoie-Roux, le chiffre constamment évoqué de 166 est de date assez récente. Au tout début, quand on a commencé à parler d'un réseau de CLSC, le premier chiffre mentionné était de 260, puis cela a fluctué, tantôt 200, tantôt plus ou moins. Pour elle, il n'y a pas de chiffre magique ou absolu: il y a avant les structures, des services à assurer.

La Fédération des CLSC et les conseils régionaux ont jusqu'à la fin de juin pour lui faire des propositions concrètes concernant le parachèvement du réseau.

Dans un communiqué remis à la presse, hier, la CSN insiste sur la nécessité de parachever le réseau des

CLSC, particulièrement dans la région de Montréal qui est, estime le Conseil, la plus touchée par la décision de Mme Lavoie-Roux.

Les Montréalaises et Montréalais ont besoin d'un réseau complet de CLSC et non de vagues promesses d'améliorer les services sans assurer le parachèvement des institutions publiques qui peuvent s'attaquer aux causes de la maladie et promouvoir la santé», soutient la CSN.

Dans le budget du gouvernement Bourassa pour l'exercice financier 1987-1988, il n'y a rien de prévu pour le développement du réseau des CLSC. « Il y a la possibilité d'un montant de \$10 millions au fonds de suppléance », a indiqué Mme Lavoie-Roux.

En outre, dans les crédits budgétaires annoncés il y a quelques semaines, il y avait \$3 millions au chapitre des services à domiciles assurés par les CLSC.

Constitution

L'Ouest a des pouvoirs accrus, constate Devine

REGINA (PC) — L'Ouest a obtenu des pouvoirs accrus en matière constitutionnelle, aux dépens d'Ottawa, a déclaré hier, de retour du lac Meach, le premier ministre de Saskatchewan Grant Devine.

« L'état d'esprit et la volonté nécessaires étaient présents », a déclaré le premier ministre en commentant les discussions qu'il a eues avec ses dix homologues.

« C'était assez intense émotionnellement, surtout vers la fin de la journée », a-t-il ajouté.

Le premier ministre Devine s'est dit heureux de voir que les provinces ont obtenu un plus grand contrôle sur le pouvoir fédéral de dépenser et sur la nomination des sénateurs ainsi que des juges à la Cour suprême du Canada.

M. Devine a avancé que l'entente de principe rapatrie entièrement le Québec dans la confédération et « casse le séparatisme » pendant qu'il est encore peu développé.

Le leader de l'opposition Allan Blakeney, qui était lui-même premier ministre lors de la signature de l'accord constitutionnel en 1982, n'avait pas pu prendre connaissance des détails de l'entente de principe et

a fait part de ses réactions avec prudence.

Des compromis risquent d'avoir ému les principes sur lesquels il y avait eu entente au cours des conférences constitutionnelles des années 70 et du début des années 80, a-t-il fait valoir. Selon M. Blakeney, accorder aux provinces un droit de veto sur la réforme du Sénat revient à dire qu'il n'y aura pas de réforme du tout.

M. Roy Romanow, qui était procureur général de la Saskatchewan en 1982 et avait joué un rôle déterminant dans la signature de l'Accord de 1982, a soutenu que la nouvelle entente n'aurait jamais pu être conclue il y a cinq ans.

Interviewé à son bureau d'avocat de Saskatoon, M. Romanow a déclaré que les premiers ministres du Canada et du Québec, à l'époque Pierre Trudeau et René Lévesque, avaient des visions tout à fait différentes du Canada.

Si les 11 premiers ministres ont pu souscrire à l'accord de principe, c'est, à son avis, parce que le Canada présente maintenant une configuration économique et politique entièrement différente.

La loi ne viole pas la charte

REGINA (PC) — Joe Borowski, ce militant anti-avortement de Winnipeg, vient de perdre une autre manche de son combat pour faire déclarer inconstitutionnel l'article du Code criminel permettant l'avortement.

A l'unanimité, un groupe de trois juges de la Cour d'appel de Saskatchewan a statué jeudi que la loi permettant l'avortement thérapeutique n'enfreint pas la Charte des droits et libertés, contrairement à ce que soutenait M. Borowski.

Le Code criminel canadien autorise l'avortement lorsqu'il est approuvé par le comité thérapeutique d'un hôpital.

L'avocat de Joe Borowski faisait valoir que tout avortement viole l'article de la charte qui garantit à chacun le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne.

Dans une décision de 44 pages, la juge Marjorie Gerwing affirme que les foetus ne sont pas couverts par le terme « chacun ». Le magistrat note en outre que la charte est neutre sur la question de l'avortement. « Il revient au Parlement, en respectant la volonté du peuple canadien, de déterminer sans référence à la Charte en quelles circonstances l'interruption d'une grossesse sera considérée légale ou illégale », écrit-elle.

Le jugement rendu jeudi appuie une décision antérieure du juge W.R. Matheson de la Cour du banc de la reine en 1983.

La porte-parole d'une organisation de citoyens de Regina pour le libre-choix, Mme Judy Eichhorst, s'est félicitée de la décision de la Cour d'appel, déclarant: « Je pense que ce serait le comble du ridicule que la loi canadienne suggère qu'un foetus a les mêmes droits qu'une femme ou un enfant ».

M. Borowski s'est dit déçu du jugement, mais il a l'intention d'en appeler en Cour suprême du Canada. Il a d'ailleurs décidé de vendre son commerce d'aliments naturels pour se consacrer désormais à temps plein à la lutte contre l'avortement.

Réactions au budget

Les milieux d'affaires sont satisfaits, les syndicats parlent de mesures timides

Les réactions au discours du budget livré jeudi en catastrophe à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, sont mitigées.

Les milieux d'affaires et les universitaires se réjouissent de la baisse du déficit et des fonds alloués à la recherche. Mais les syndicats et les organismes familiaux trouvent le budget beaucoup trop timide en regard de la reprise économique au Québec.

Hormis le déficit, que plusieurs auraient voulu voir réduit davantage, les gens d'affaires ont félicité M. Lévesque pour les \$102 millions destinés à soutenir la recherche et le développement dans les entreprises.

Le directeur de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes au Québec, M. Pierre Lauzier, estime que cette stimulation à la recherche scientifique et technologique va permettre au Québec de devenir plus concurrentiel.

Le Conseil du patronat souligne « la remarquable baisse de \$ 500 millions du déficit, qui dépasse nos objectifs ». Le président du CPQ, M. Ghislain Dufour, note par contre l'absence de budget pour financer certaines activités de la Commission de la Santé et sécurité au travail. « Aucune baisse de taxe sur la masse salariale n'est prévue », a-t-il indiqué.

Le président de la CSN, M. Gérard Larose, a déclaré qu'il ne partageait pas l'orientation du budget visant à réduire le déficit, alors que rien n'est fait pour la création d'emploi. « Pour la première fois depuis des années, le gouvernement québécois possède une marge de manoeuvre financière mais il ne se sert pas pour s'attaquer au principal fléau, le manque d'emploi », a-t-il souligné.

M. Larose accueille favorablement les réductions d'impôts accordées aux contribuables à faible revenu. Il approuve la décision de stimuler la recherche et le développement universitaire, mais il met en garde le gouvernement contre les possibilités d'abus. « Le gouvernement aurait pu distribuer les \$ 95 millions accordés en nouveaux crédits d'impôts en créant un fonds discrétionnaire pour subventionner directement les véritables activités de recherche », a déclaré M. Larose.

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) abonde dans le même sens et affirme que « la reprise économique permettait de faire preuve de plus d'agressivité et d'innovation ».

« Nous déplorons l'absence de me-

sures qui visent la création d'emploi », a indiqué son secrétaire général, M. Fernand Daoust.

Le gouvernement, a-t-il commenté, « dépossède le Québec avec les privatisations, coupe dans les services depuis deux ans, et profite d'une reprise économique pour annoncer des mesures très partielles qui ne corrigent pas fondamentalement les problèmes. C'est le cas des garderies, et des jeunes qui ne bénéficient toujours pas de la parité de l'aide sociale ».

La Concertation inter-régionale des garderies du Québec est heureuse des \$ 8 millions accordés au

service de garde. Elle accueille positivement la création de 2 600 places mais souligne que cela reeste peu en regard des besoins.

La Confédération des organismes familiaux du Québec a indiqué que ce budget comporte des éléments qui lui posent des problèmes. « Nous sommes loin d'une véritable politique familiale », a déclaré son secrétaire général, M. Michel Morel.

Citant les allocations de disponibilité accordées pour les enfants, M. Morel trouve que le cadeau paraît généreux mais qu'en fait le gouvernement va ainsi récupérer quelque \$ 20 millions pour 1987-88.

Vézina révisé un contrat de buanderie à Leclerc

OTTAWA (PC) — Le gouvernement a entrepris de réexaminer l'octroi d'un contrat de \$680,000 pour l'installation d'une buanderie à l'Institut Leclerc, à Laval.

La ministre des Approvisionnements et Services Monique Vézina a déclaré hier qu'elle allait revoir personnellement le dossier.

Le contrat a été accordé à la firme Astra Mécanique, de Ville-Saint-Laurent, sans que des appels d'offre aient été lancés aux firmes concurrentes, a soutenu le président de l'une de ces firmes, Calmek Equipement.

M. Gérard Bourdages a soutenu que l'équipement de Calmek était moins cher et de meilleure qualité.

« Cette situation est déloyale à l'égard de l'Institut Leclerc, qui n'aura pas le meilleur équipement sur le marché, déloyale à l'égard des contribuables, qui ne bénéficieront pas

de bas prix, et déloyale à l'égard des concurrents, qui ont droit à des chances égales », a-t-il soutenu dans une lettre adressée à la ministre Vézina.

Il a conclu en demandant à Mme Vézina d'annuler le contrat et de faire des appels d'offres en bonne et due forme.

« Je verrai moi-même à l'examen de ce dossier, parce que je veux m'assurer que la transparence des règles et de la procédure a été respectée », a déclaré la ministre, interrogée en Chambre à ce sujet par le député libéral Don Boudria.

Un porte-parole d'Astra Mécanique, M. Donald Roy, ne s'est pas inquiété outre mesure de la tournure des événements.

« C'est une tempête dans un verre d'eau, a-t-il déclaré au cours d'une entrevue téléphonique. Tout ce que cela nous fera, c'est de la publicité gratuite ».

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements: Christiane Legault 842-9645

GOETHE-INSTITUT

L'ALLEMAND... c'est "fun"astique!

COURS INTENSIFS du 19 mai au 11 juin 1987

Inscriptions: à partir du 11 mai de 10h00 à 18h00

CENTRE CULTUREL ALLEMAND
Place Bonaventure, Entrée LaGauchetière & Université
Montréal, P.Q., H5A 1B8 Tél. (514) 866-6189

FAITES COUP DOUBLE: AIDEZ VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL... RÉALISEZ VOTRE GOÛT D'APPRENDRE!

Aux adultes désireux de développer leurs habiletés professionnelles, l'Université de Montréal offre des programmes de premier cycle:

axés sur la pratique professionnelle centrés sur les enjeux économiques, sociaux et technologiques du marché du travail

<p>ÉTUDES JURIDIQUES Droit, orientations: droit général droit des affaires droit public</p>	<p>LANGUES ET CULTURES Recherche documentaire et rédaction française Traduction I et II</p>
<p>COMMUNICATION Information et journalisme Publicité Relations publiques Sciences de la communication Créativité: fondements et méthodes Animation Micro-informatique</p>	<p>RESSOURCES HUMAINES Relations industrielles I et II Stratégie de carrière: fondements et pratique</p>
<p>INTERVENTION Criminologie I et II</p>	<p>SANTÉ Ergonomie Gérontologie Santé communautaire Santé et sécurité du travail Toxicomanies: prévention et intervention Études de l'environnement</p>
<p>ADMINISTRATION DE LA SANTÉ Gestion des services de santé I et II Introduction à la gestion des services de santé</p>	

Trois certificats donnent droit à un baccalauréat ès arts ou ès sciences. On peut suivre un ou plusieurs cours par trimestre, le soir ou les fins de semaine.

Date limite d'admission à l'automne 1987: le 1er juin 1987

Test d'admission pour le certificat et le microprogramme en droit: le 8 juin.

Test d'admission pour le certificat de recherche documentaire et rédaction française et pour le certificat de traduction I: le 2 juin.

Venez rencontrer nos conseillers en formation, ils se feront un plaisir de vous guider dans votre choix. Tél.: 343-6867.

Pour obtenir l'annuaire et le formulaire d'admission: 3335, chemin Queen Mary
Tél.: 343-6090

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Ville de Montréal

AVIS PUBLIC

Avis d'audience publique sur le projet d'agrandissement du Musée des Beaux-Arts de Montréal

La Ville de Montréal, en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal, annonce la tenue de la première partie de l'audience publique (séance d'information) sur le projet d'agrandissement du musée des Beaux-Arts de Montréal:

les 13 et 14 mai 1987 à 19 h 30
Cheney Hall
Erskine and American United Church
3407, avenue du Musée (angle Sherbrooke)

Toute personne ou association intéressée par ce projet est invitée à participer à cette audience publique. Un document d'information et une exposition ont été préparés afin de fournir les informations préliminaires. On peut se procurer le document en téléphonant au 872-3700 ou le consulter au musée des Beaux-Arts ou dans toute bibliothèque de la Ville de Montréal. L'exposition sera présentée du 7 mai au 8 juin dans le hall de l'auditorium du musée des Beaux-Arts; l'entrée sera gratuite.

La deuxième partie de l'audience publique se tiendra les 9, 10 et 11 juin 1987.

AU CONFLUENT D'UNE JEUNESSE plurielle

Colloque sur l'intervention auprès de jeunes néo-québécois

8 MAI 1987 Hôtel du Parc Montréal

Conférenciers invités:
Juanita Westmoreland Traoré, Jean-Paul L'Allier et plusieurs autres

Pour information ou pour recevoir le programme détaillé: Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse
3700 rue Berri, bureau 425
Montréal, Québec H2L 4G9
(514) 842-5485

Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse

La Cour d'appel maintient la décision du juge Boilard

7 fonctionnaires répondront à des citations d'outrage

BERNARD MORRIER

La Cour d'appel a décidé de maintenir la citation pour outrage au tribunal, décrétée l'automne dernier contre sept haut-fonctionnaires du Québec, par le juge Jean-Guy Boilard, peu avant que ne débute le procès pour meurtre de quatre membres des Hell's Angels.

C'est après avoir rejeté une requête en cassation des procédures formulée par les accusés, que le juge Boilard en était venu à sa décision, estimant que leur était préjudiciable la parution d'articles sur les meurtres des Hell's, dans les revues *Sûreté* et *Justice*, l'été dernier, au moment où les quatre motards étaient déjà mis en accusation.

La citation pour outrage au tribunal vise trois membres du ministère de la Justice : Mme Micheline Bouzigon, directrice des communications, de même que Mes Jean-François Dionne et Jean Latulippe, conseillers. Sont également impliqués trois responsables de la revue *Sûreté*, Mme Nicole Jobin, rédactrice en chef, et les conseillers à l'orientation, M. André Dugas et l'inspecteur chef Robert Therrien, de la *Sûreté* du Québec. La même procédure pèse aussi contre la rédactrice en chef de *Justice*, Mme Agathe Légaré.

Ces derniers avaient réclamé le retrait de l'ordonnance du juge Boilard au motif principal qu'elle ne respectait pas leur droit au principe de justice fondamentale, selon l'article 7 de la Charte des droits et libertés, le juge de la Cour supérieure ayant pris sur lui d'accorder aux quatre motards une certaine « compensa-

tion » qu'ils n'avaient pas initialement sollicitée.

Après avoir bien fait ressortir que c'est une cassation des procédures que les quatre motards recherchaient, les juges Fred Kaufman et Amédée Monet croient dans un premier temps que la décision du juge Boilard ne peut être considérée comme une atteinte aux libertés des sept haut-fonctionnaires, même s'il est vrai que c'est la procédure des Hell's qui a enclenché celle-ci. Ils affirment qu'il y a une nuance importante à faire entre la décision prise par le juge de première instance et la citation comme telle.

« Que, de cette façon, la citation soit entachée de nullité n'est pas un élément qui confère en l'espèce un droit d'appel immédiat », opinent les deux juges, qui soulignent par ailleurs que, désormais, les tribunaux seront appelés à innover, à la lumière du contexte nouveau apporté par la Charte, lorsque se présentent des situations connues ou naissantes. Ils ajoutent, contrairement à la prétention de leur collègue Claude Bisson, que la décision du juge Boilard constitue en elle-même un jugement final, fut-il d'instance criminelle ou civile, et qu'elle est donc susceptible d'appel.

Pour sa part, le juge Bisson aurait accueilli l'appel sur la citation pour outrage, mais il ne peut y souscrire, explique-t-il, à cause de l'inexistence en droit d'une telle démarche compte tenu des circonstances créées par le juge Boilard.

Suite à cette décision du plus haut tribunal du Québec, la procédure à l'encontre des sept haut-fonctionnaires devrait démarrer au cours de l'automne prochain.



M. Raymond Malenfant

CLÉMENT TRUDEL

SOREL — Dans une région au militantisme indéfectible, où toutes les industries qui comptent 60 travailleurs et plus sont syndiquées, le président de la CSN, M. Gérald Larose, a profité du 1er mai pour rallumer hier le flambeau de sa campagne contre l'homme d'affaires Raymond Malenfant, qui a acquis il y a 16 mois le Manoir Richelieu, de Pointe-au-Pic.

Devant les participants à un congrès spécial du Conseil central de Tracy-Sorel, hier midi, le leader syndical a dressé un parallèle entre les « potentats » de la famille Simard qui, en 1937, ne voulaient pas, à Sorel, que soient reconnus et respectés les syndicats, et Raymond Malenfant.

« Ce n'est pas un combat de privilèges, mais bien de dignité ». En conséquence, la centrale syndicale annonce que mai est « le mois du Manoir Richelieu » et que, le 30, se tien-

La CSN relance sa campagne contre Raymond Malenfant

dra à Pointe-au-Pic une manifestation « nationale » qui rappellera que l'on ne « vole » pas impunément 306 emplois. Mme Louise Pilote, qui dirige le groupe d'ex-employés du Manoir qui veulent réintégrer leurs anciennes fonctions, était elle aussi invitée à Sorel.

Il y a eu « une certaine accalmie » dans le litige qui entoure la vente du Manoir Richelieu, a rappelé le président de la CSN, mais « on repart de plus belle ». Si ce qui se passe aboutit à la ruine de Malenfant, « c'est ce que nous visons par le boycottage » du Manoir et des auberges Uni-versel.

Le jeune président du Conseil central de Sorel-Tracy, François Juneau (29 ans) s'est dit heureux de contribuer à ressusciter une grande page de l'histoire syndicale du Québec à ce congrès spécial, en présence par exemple de Philippe Girard qui, à 83 ans, a encore sa verve d'expression et son charisme en évoquant les « troubles » de 1937.

À moyen terme, M. Juneau dit viser, par les discussions de ce type, à influencer la CSN pour qu'elle revise certains critères d'organisation : « dans notre région où le secteur tertiaire est important, où beaucoup de PME sont actives », il faut persuader des petits groupes que le syndicalisme n'est pas une « bête noire ». L'une de nos priorités doit être de recueillir un appui plus important à l'éducation syndicale, dit François Ju-

neau qui est frappé de la similarité des enjeux défendus par les syndicalistes de 1937 et par ses coéquipiers : « l'accès à la syndicalisation fait encore problème et il n'est pas rare qu'on doive en discuter en cachette », il y a aussi les luttes pour la reconnaissance de métiers, etc.

D'autre part, une vice-présidente de la CEQ, Mme Rosette Côté, a dans un message du 1er mai souhaité que, pour « mettre fin au marchandage », pour contrer l'esprit de démission devant le privé, pour arrêter les privatisations, la déréglementation et dilapidation des conquêtes sociales, le Québec retrouve « le sens et le goût des valeurs collectives ». Mme Côté fustige le « bradage de notre identité culturelle ». Ce n'est pas vrai, rappelle la CEQ qu'il existe un « déterminisme » qui soumette les besoins des femmes et des hommes aux exigences de priorités économiques absolues. Pour Mme Côté, c'est le monde à l'envers quand « des politiques économiques dictent l'ordre social ».

À Montréal, hier soir, travailleurs et travailleuses étaient conviés au Parc Lafontaine à une manifestation sur le thème : « Arrêtez le marchandage, ça presse ». Le CRIM (comité régional intersyndical de Montréal) avait prévu une intervention de Carmen Quintana, pour bien montrer les liens de solidarité entre peuples en lutte pour conquérir la dignité et des conditions décentes pour les travail-



M. Gérald Larose

leurs et les étudiants.

C'est Pierre Paquet, président du Conseil central de la CSN à Montréal, qui s'est chargé, au nom de ses collègues de l'Alliance des Professeurs de Montréal et du Conseil des travailleurs(euses) du Montréal métropolitain, de l'exposé d'usage sur les dangers de laisser l'individualisme et le néo-conservatisme investir toutes les sphères de pensée et d'activités. La soirée s'est terminée au Paladium (ancien Palais du Commerce).

Ailleurs au Québec, des manifestations semblables se sont déroulées sous un ciel sans nuage, par un temps très frais. À Québec, on avait prévu une tournée des usines et de établissements où il y présentement des conflits de travail. En soirée, au cégep Limoilou, le théâtre Parminou avait le beau rôle dans « Au voleur » et l'on passa aux divertissements grâce à la présence de groupes représentant différentes traditions musicales.

Lynchage à Los Angeles

LOS ANGELES (AP) — Un groupe de sept passants a lynché mercredi soir dans les rues de Los Angeles un homme de 28 ans qui venait d'agresser une vieille femme, a-t-on appris hier auprès de la police et de témoins.

« Ils l'ont littéralement massacré », ont déclaré des témoins au *Los Angeles Times*.

Derek Pillares, 28 ans, est décédé à l'hôpital.

D'après le chef de la police, il est mort des suites de coups reçus sur tout le corps et à la tête.

Selon des témoins, au moins sept hommes (certains d'entre eux n'ayant pas assisté au vol) se sont rués sur Pillares qui venait de débrouiller le porte-monnaie d'une femme de 67 ans et de jeter à terre une passante, en lui prenant ses clés au passage.

La police a précisé que Pillares

n'a pas eu le temps d'ouvrir le porte-monnaie de sa victime, qui contenait \$ 27.

Certains des sept passants, apparemment épuisés après avoir frappé Pillares, se sont interrompus pour reprendre leur souffle.

L'un d'entre eux a ensuite pris son véhicule et a écrasé la tête de Pillares avant de prendre la large, pour suivre les témoins.

D'autres participants au lynchage avaient abandonné leur partie de base-ball sur un terrain voisin pour se joindre à la mêlée sur le parking d'une école élémentaire, avant de reprendre leur partie.

Les sept personnes n'ont pas été identifiées, a déclaré l'officier de police Joe Freia. « Ils étaient en train d'aider cette dame. Je présume qu'ils devaient être trop bouleversés », a-t-il commenté.

JEAN-PIERRE PROULX

Le ministère de l'Éducation entretient toujours des réserves envers la douance et de la pratique pédagogique qu'elle entraîne. Il est disposé toutefois à s'associer avec les autres partenaires de l'éducation à « une démarche exploratoire » fondée sur la confrontation des pratiques et des conceptions éducatives et même sociales qui les sous-tendent.

C'est ce qu'a indiqué hier à Montréal M. Maurice Morand, directeur général des programmes du primaire et du secondaire au MEQ, à l'ouverture du colloque de Douance Québec, un mouvement de pression visant la promotion des services pédagogiques particuliers aux enfants doués et talentueux.

Ce colloque constitue précisément un exemple de démarche exploratoire coopérative dont a parlé M. Morand, puisque le MEQ, la CECM et la CÉPMQ et Douance-Québec se sont unis pour organiser ce colloque de deux jours.

Pour M. Morand donc, les « choix

en cause » dans ce débat « sont d'ordre social » mais ils sont aussi « liés aux valeurs de chaque milieu, de chaque commission scolaire, voire de chaque école ».

« Comme il faut établir des priorités, il faut de toute évidence que le dossier de la douance soit analysé et envisagé dans la perspective de l'état de santé général du système scolaire. Cela doit être dit et pris en compte ». Or, justement cet état de santé, a laissé comprendre, M. Morand, n'est pas à son meilleur.

Le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Me Michel Pallascio a, dans la même veine, cru bon de rappeler que le taux d'accès des francophones à l'université était de beaucoup inférieur à celui des anglophones (40% contre 16%).

En pratique, a poursuivi M. Morand, la situation budgétaire est difficile de sorte que « le financement des services aux élèves doués et talentueux est de plus en plus l'objet d'un débat non pas en soi, mais par rapport aux services offerts aux autres services ». Du reste, le MEQ a cette année retiré son soutien financier aux projets de douance pour investir dans les projets d'expérimentation reliés aux élèves difficiles.

« Serait-il raisonnable dans l'état actuel de la qualité des apprentissages, a demandé M. Morand, d'investir des milliers de dollars pour l'ouverture d'une école ou de classes spécialisées pour enfants doués et talentueux alors qu'on aurait peu ou pas investi pour fournir aux enseignants le matériel et les moyens pédagogiques de réaliser l'enrichissement préconisé dans tous les programmes d'études ».

La confrontation, pense aussi M. Morand, doit porter aussi sur « la délicate tâche d'identification » des élèves doués ou talentueux. « Quels élèves identifie-t-on? » s'est-il demandé : « Tous les élèves doués ou seulement ceux qui performant? Des élèves doués ou des élèves stimulés par leur milieu? Une très petite portion d'élèves ou un grand nombre d'élèves performants? Cette identification aboutira-t-elle à la marginalisation

de ces élèves? Les outils d'identification sont-ils sûrs? »

M. Morand estime fermement « que le développement des services particuliers aux élèves doués et talentueux ne peut pas s'effectuer en vase clos ou n'être l'apanage de quelques spécialistes ou intervenants privilégiés du monde scolaire ».

En pratique, a rappelé le haut-fonctionnaire, le débat sur la douance se fait dans un moment où on s'inquiète plutôt des performances d'ensemble du système scolaire.

« On lui demande, rien de moins, dans un contexte de fréquentation scolaire généralisée, de faire en sorte que tous les élèves du Québec obtiennent un diplôme d'étude secondaire. Les pressions exercées par une telle démocratie sont fortes et l'objectif est loin d'être atteint ».

En contrepartie, a admis M. Morand, l'idéal de démocratisation s'accompagne « d'une inquiétude réelle : celle d'une standardisation de notre système éducatif autour d'une performance moyenne sinon minimale ».

Les hôpitaux sont insatisfaits de la hausse de leurs budgets

RENÉE ROWAN

Les hôpitaux du Québec ne recevront que les \$ 20 millions de plus annoncés dans le budget de jeudi pour le renouvellement des équipements médicaux.

« Je ne vois pas comment on pourrait en ajouter plus », a déclaré, hier, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

Même s'ils bénéficient d'une augmentation de \$ 418 millions par rapport à l'an dernier, soit une hausse de 10,5 %, les 200 centres hospitaliers demeurent insatisfaits.

À la mi-avril, ils avaient demandé \$ 60 millions additionnels faute de quoi ils seraient dans l'obligation de réduire de façon encore plus significative l'accessibilité aux services de santé.

Les perspectives de notre développement demeurent marquées par la sobriété et la nécessité de l'effort, a rétorqué Mme Thérèse Lavoie-Roux : « L'accessibilité aux services doit être interprétée et poursuivie à la lumière des contraintes de notre réalité, une réalité qui nous oblige à des ruptures et à des transformations », a-t-elle ajouté invitant les hôpitaux à changer leur façon de faire.

La ministre prononçait une allocution à la séance de clôture du congrès annuel de l'Association des hôpitaux du Québec et de celui de l'Association des hôpitaux du Canada qui avaient lieu conjointement cette année.

Sans montrer du doigt les hôpitaux plus que d'autres, Mme Lavoie-Roux constate que « trop d'établissements tentent encore de s'administrer à « huis clos », paraissant plus soucieux de protéger leurs traditions et leurs intérêts que d'inscrire leur dévelop-

pement dans le cadre d'une stratégie nationale ou régionale ». Il ne s'agit plus de développer une grande quantité de services, mais plutôt d'en améliorer la qualité et la gestion, a-t-elle indiqué.

Les propos de la ministre ont d'autre part démontré que les orientations de son ministère et celles de la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux (commission Rochon) vont dans la même direction : adaptation à des besoins nouveaux, indispensable révision de nos règles de fonctionnement, réexamen en profondeur de nos façons de faire, souplesse, meilleur partage et meilleure définition des rôles et des responsabilités de chacun, complémentarité, création, innovation. Autant de concepts que l'on retrouve dans les documents rendus publics plus tôt cette semaine par la commission Rochon sous le titre *Quelques pistes de réflexion*.

« L'avenir de l'administration pu-

blique et de l'administration de nos réseaux de services devra donc passer par la recherche de la souplesse, la valorisation de l'autonomie, le dépassement de nos réflexes corporatifs et institutionnels, la responsabilité et la liberté de gestion qui sont indissociables », a soutenu Mme Lavoie-Roux.

La ministre a invité les directeurs généraux des hôpitaux et les membres des conseils d'administration qui tenaient leur assemblée sous le thème de l'entrepreneuriat « à exercer leurs rôles différemment que par le passé ».

Elle les a invités à la rationalisation sur la base d'une meilleure adéquation ressources-besoins, à une meilleure coordination entre leurs divers établissements afin d'éliminer les doublonnements, à un partage plus fonctionnel des services, à un esprit d'innovation et de complémentarité sans pour autant négliger l'humanisation et la personnalisation des services.

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

VOYAGE CULTUREL
en
FRANCE
avec
JEAN LEREDE

docteur en psychologie, chargé de cours en suggestologie à l'Université de Montréal et **Monique Vallée**, chargée de cours au Certificat de créativité, Université de Montréal.

Un voyage original, structuré, agréable
Cannes • Côte d'Azur • Provence • Bourgogne • Paris
DU LUNDI 7 SEPTEMBRE AU MARDI 22 SEPTEMBRE
16 JOURS — 2290 \$ CAN.

Le prix inclut : transports aérien, terrestre, frais hôtel*** (occupation double), petits déjeuners, plus 2 dîners, visites (frais d'entrée compris), taxes hôtel, assurances vacances complètes. Encadrement académique avant et pendant le voyage. Ne comprend pas les taxes d'aéroport.

SOIRÉE PUBLIQUE D'INFORMATION

Jeu. 7 mai 1987 à 19:30

Lieu : Université de Montréal
Pavillon 3200, Jean-Brillant
(une hôteesse vous y accueille)

Renseignements : 343-5863

Voyages Mont Saint-Hilaire Inc.

321, Boul. Laurier, Mont Saint-Hilaire, Québec, J3H 3N8

464-6161

Détenteur d'un permis du Québec.

Le Préambule

Centre Sociétal pour célibataires, activités : culturelles, gastronomiques, de plein air, discussions thématiques, etc...

Pour informations : (514) 387-9176

U.Q.A.M. SESSION D'ÉTÉ 1987.

• DÉBUT DES COURS INTENSIFS LE 19 MAI 1987.

• Les étudiants et les étudiantes recevront par écrit, au cours des prochains jours, toutes les informations.

• Pour tout autre renseignement, vous êtes priés de communiquer avec votre responsable de programme ou le bureau du registraire.

Université du Québec à Montréal

Desmarais & Robitaille

PREMIÈRE COMMUNION CONFIRMATION ORDINATION

QUOI OFFRIR?

Nous avons des suggestions et l'embaras du choix

60 ouest, rue Notre-Dame
845-3194

La Promenade de la montagne

À OUTREMONT, en face du Mont-Royal
seulement 29 résidences, «penthouses et grands penthouses» à compter de
246,000 à 703,000 \$

«L'adresse à Montréal
1,001 ouest, boul. Mont-Royal
272-1991

Heures de visite:
lundi au vendredi de 10h00 à 18h00
samedi et dimanche de midi à 18h00

Déduction des cotisations pour les artistes et créateurs Un cadeau qui n'en est pas un

PIERRE ROBERGE

(PC) — Dans son discours du budget, prononcé jeudi à Québec, le ministre des Finances Gérard D. Lévesque énumère 30 associations d'artistes et créateurs dont les membres pourront, à compter de l'année d'impôt 1987, déduire de leur revenu les cotisations annuelles.

Celles-ci vont de l'Académie canadienne-française à l'Union des artistes et l'Union des écrivains québécois en passant par l'Association des décorateurs ensembliers, l'Association des traducteurs littéraires du Canada, le Centre d'essai des auteurs dramatiques, le Conseil de la sculpture du Québec, le Conseil québécois du théâtre, la Sardec et la Spacq, entre autres.

Or ces déductions sont acceptées depuis longtemps par le ministère du

Revenu. Des porte-parole d'associations étaient étonnés hier que M. Lévesque annonce cela comme une nouveauté.

L'explication, a dit Michel Guay, de l'Union des écrivains, est que « la déduction ne reposait sur rien. Le discours de jeudi lui donne maintenant un caractère officiel... Alors c'est un cadeau qui n'en est pas un ».

Le responsable de l'UEQ (530 cotisants) ajoute que, légalement, seuls les membres de syndicats au sens du code du travail pouvaient déduire leurs cotisations et non ceux de syndicats professionnels comme les 30 énumérés.

Ce correctif, estime M. Guay, est néanmoins indicateur d'une attitude de l'État plus favorable aux artistes et créateurs et aussi un résultat des pressions et de la campagne en faveur d'un statut juridique de l'ar-

tiste: « Ce n'aurait pas été la même chose il y a cinq ans ».

Emile Subirana, responsable de la Guilde des musiciens, mentionnée parmi les 30, s'est dit étonné de cette annonce dans le discours du budget, sous le titre « Domaine artistique ».

« Nos membres, aussi loin que je me souviens, ont toujours pu déduire leurs cotisations. Je ne connais aucun cas où la déduction a été refusée. Voilà une mesure qui ne va certainement pas leur coûter cher », a lancé M. Subirana. La Guilde des musiciens compte 3.000 membres à Montréal, 600 à Québec.

M. Lévesque a annoncé (ou a rendu officielles) d'autres mesures: seront déductibles les dons à de nouveaux organismes artistiques, ceux pour qui il est difficile d'obtenir la reconnaissance officielle; pour émettre des reçus pour fins d'impôt, ces compagnies et organismes devront

être reconnus par les ministères des Affaires culturelles et du Revenu.

Ceci s'appliquera notamment aux dons faits lors de levées de fonds par des organisations d'artistes et créateurs; toutefois plusieurs organismes peuvent déjà émettre des reçus pour fins d'impôt.

Le discours du budget prévoit aussi un nouveau crédit de \$2 millions, au titre du fonds d'appui au financement privé. Le MAC versera ainsi à des organismes artistiques des subsides « dans la mesure où ils auront reçu l'appui du secteur privé ».

Cette sorte de subvention est déjà versée de façon ponctuelle par Québec, souvent sous forme d'un dollar pour chaque dollar recueilli dans le privé; au gouvernement fédéral, c'est le système des « matching grants ».

La gonorrhée et la chlamydia ont atteint un stade endémique au Québec

LAURENT SOUMIS

L'épidémie des maladies transmises sexuellement (MTS) dont plusieurs ne présentent aucun symptôme apparent atteint des proportions qui inquiètent sérieusement les omni-praticiens québécois.

On ne parle plus d'épidémie mais de stade endémique pour décrire l'ampleur des ravages de la gonorrhée et de la chlamydia à travers la province.

C'est l'absence de volonté politique du gouvernement québécois, le manque de cohérence dans l'action et l'insuffisance des ressources qui favorisent la propagation de l'épidémie, affirme le Clément Richer, président de la Fédération des médecins omni-praticiens du Québec.

Depuis 1980, le spectre des MTS s'est étendu à près d'une quarantaine de maladies. « Toute personne qui a eu des relations sexuelles avec un ou plusieurs partenaires ou dont le partenaire a fait de même peut être considérée comme une personne à risques », soutient le Dr Marc Steben, directeur scientifique d'un colloque spécial sur les MTS tenu, hier, à Montréal.

« Plus on achète de billets, plus on a de chances de gagner la loterie, avance-t-il. Mais il suffit d'un seul billet pour gagner le gros lot! »

Les coûts de santé reliés au traitement des MTS atteignent \$100 par personne à travers le pays.

« Les services épidémiologiques sont inadéquats, affirme-il. On ne fait rien pour détecter les porteurs asymptomatiques et il n'y a aucun programme de contrôle des groupes à haut risque ».

On possède un vaccin contre le virus de l'hépatite B qui peut être mortel. Mais il n'y a aucun vaccin gratuit des homosexuels particulièrement exposés.

Les tests gratuits de dépistage ne peuvent être disponibles dans les cabinets privés, ajoute le Dr Clément Richer. Il faut aller en établissement ou au CLSC. Seul le traitement de la syphilis et de la gonorrhée est gratuit.

« Il faut maintenant choisir sa maladie en fonction de la gratuité et du lieu du traitement », ironise le président de la Fédération.

À défaut de politique provinciale, chacun des Départements de santé communautaire (DSC) a carte blanche. « Il y a 32 chefs de DSC et 32 volontés différentes », remarque le Dr Marc Steben.

Il déplore aussi la piètre formation scientifique et l'insuffisance de la recherche.

L'Université de Montréal dispensera un cours de 24 heures sur les MTS aux étudiants de médecine à compter de l'automne prochain. Auparavant, on survolait le sujet en 12 heures.

C'est pourquoi la Fédération n'hésite pas à organiser ces propres sessions de formation.

Elle espère en outre qu'une part substantielle des fonds consacrés à la recherche dans le dernier budget provincial ira aux MTS pour améliorer les services cliniques et de laboratoires et permettre la collection systématique des données.

En vertu de la loi, il n'y a aucune déclaration obligatoire du médecin concernant la chlamydia, l'herpès et les condylomes. On fait les noms des victimes de la gonorrhée, de la syphilis et du SIDA.

« Cela rend difficile et impossible les interventions pour retrouver les partenaires », souligne Mme Andrée Bouchard-Ostiguy, du DSC de l'hôpital Saint-Sacrement à Québec.

Seulement 30% des MTS à déclaration obligatoire sont effectivement

rapportés. Or, une étude en Beauce a démontré que les deux tiers des partenaires sont également porteurs, la majorité sans symptôme.

« C'est l'opinion publique qui décidera si la confidentialité du dossier médical l'emporte sur la santé publique », affirme le Dr Clément Richer.

Pour le Dr Catherine Hankins, membre du Programme de contrôle régional des MTS, le gouvernement doit reprendre la campagne d'éducation des jeunes, en particulier chez les femmes de 15 à 19 ans et les hommes de 20 à 25 ans.

« Les principes vertueux invoqués sont bien loin des objectifs de santé publique que nous poursuivons », a conclu le Dr Richer.

Le Conseil de presse dénonce l'attitude du CN

QUÉBEC (PC) — Le Conseil de presse du Québec dénonce avec fermeté l'attitude du Canadien National dont les employés ont bousculé et molesté un caméraman de Radio-Canada jeudi sur les lieux d'un déraillement à New-Richmond (Gaspésie).

« Le CN doit fournir des explications à cette entrave injustifiée au travail de la presse », déclare le Con-

seil de presse dans un communiqué émis hier.

« Il est inadmissible qu'on s'en prenne ainsi physiquement à des professionnels de l'information », déplore le Conseil.

Il dénonce également le fait que le CN a bloqué carrément l'accès aux lieux du déraillement plutôt que de fournir sur cette affaire les éclaircissements que la presse réclamait.

Du cannabis découvert dans la soute la semaine dernière

Des douaniers saisissent un avion d'Air Canada à Londres et perçoivent une amende de \$110,000

LONDRES (PC) — Les agents de la douane britannique ont finalement laissé l'aérobis d'Air Canada reprendre son vol hier, après que la société aérienne eut consenti à verser une amende de 50.000 livres sterling

(\$111.500) imposée par les autorités de Londres au transporteur canadien qu'elles accusaient de n'avoir pas pris de précautions suffisantes pour empêcher l'utilisation de ses appareils par des trafiquants de drogue.

La semaine dernière, 331 kilos de résine de cannabis avaient été acheminés de Bombay à Londres dans les soutes d'un Tristar d'Air Canada et les douaniers avaient accusé la compagnie d'avoir fait preuve de négligence au port d'embarquement.

C'est à 7 heures du matin, heure de Londres, hier, que deux officiers de la douane se sont rendus dans la cabine du Tristar qui venait de se poser pour informer le capitaine du vol 859 effectuant la liaison Bombay-Toronto via Londres de ce que l'appareil avait été saisi.

Un véhicule a alors été placé devant le train d'atterrissage du Lockheed 1011 pour l'empêcher de poursuivre son vol vers Toronto.

Les 213 passagers que transportait l'appareil avaient été autorisés à quitter l'appareil avant que les douaniers ne montent à bord.

Après que la société canadienne eut consenti à payer l'amende exigée, le vol 859 a pu se poursuivre avec quelque 2 heures trente minutes de retard.

Un porte-parole de la douane a expliqué que les 331 kilos de résine acheminés dimanche dernier à bord de l'avion représentaient une valeur de \$1.3 million sur le marché noir canadien.

Les douaniers ont également révélé que le manifeste de fret du vol de dimanche ne faisait pas état d'un conteneur transporté dans la soute et qui contenait la drogue.

« Même si aucun élément de preuve ne nous permet de prétendre qu'un employé ou un dirigeant de la compagnie mériterait d'être pour-

suivi pour contrebande de drogue, nous sommes autorisés par la loi à saisir tout véhicule, avion ou navire utilisé pour transporter des marchandises de contrebande », a affirmé le porte-parole Howard Sutton.

On croit que c'est la première fois que les Britanniques posaient un geste aussi draconien à l'endroit d'une grande société aérienne.

Le gérant général d'Air Canada à Londres, M. John Barnes, croit pour sa part que la décision de saisir l'avion avait été prise pour donner une bonne leçon à toute l'industrie du transport aérien international.

Plus tôt, la porte-parole Jane Wigham d'Air Canada avait révélé que la société aérienne nationale du Canada instituerait une enquête de concert avec le Service de douanes et accise pour reconstituer le déroulement exact de l'affaire.

À Ottawa, un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a affirmé que le gouvernement canadien n'avait pas cru nécessaire de protester auprès du gouvernement britannique à la suite de l'incident.

Le gouvernement canadien a dit ne pas croire qu'il puisse s'agir d'une provocation britannique dans le contexte du contentieux qui divise les deux pays au sujet des vols internationaux.

Toutefois, Mme Wigham a affirmé que la société aérienne contestait la quantité de drogue avancée par les Britanniques. Selon elle, les 331 kilos comprenaient le poids même du conteneur qui transportait la drogue et le poids véritable du produit illicite n'était que de 75 kilos.



Des manutentionnaires de bagages de l'aéroport d'Heathrow, à Londres, se tiennent sous la soute du Tristar d'Air Canada saisi hier.

COURS DE LANGUES À L'ÉTRANGER
(adultes et adolescents)

CLUB VOYAGES UNIVERSITÉ

(514) 844-2851
1-800-361-5080
(Permis du Québec)

Université de Montréal
Faculté de théologie

CONFÉRENCE PUBLIQUE

THÈME: PROCRÉATION ASSISTÉE: CONFLITS DE VALEURS

CONFÉRENCIER: M. GUY DURAND
Spécialiste en théologie morale et en bioéthique
Professeur titulaire à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal
Assume un cours à la Faculté de médecine

DATE: Lundi 4 mai 1987 à 20:00

LIEU: Université de Montréal
Pavillon 3200, rue Jean-Brillant
Salle G-2215

FORUM L'AVENIR DES MÉDECINES ALTERNATIVES

SANTÉ MÉDECINES MÉDECINES MÉDECINES MÉDECINES

FAIRE LE POINT S'OFFRIR DES CHOIX PARTICIPER AUX DÉCISIONS

Dix thèmes majeurs sont traités par les conférenciers les plus compétents sous la forme de tables-rondes. Les débats avec les participants sont animés d'une manière dynamique afin d'inventorier le maximum de solutions.

- 1 Bilan et perspectives des médecines alternatives au Québec
- 2 Les espoirs de la Commission Rochon
- 3 Les grandes tendances socio-culturelles
- 4 L'auto-santé et les consommateurs de soins
- 5 Le droit de pratique et l'exercice illégal de la médecine
- 6 L'intégration ou l'annexion des autres disciplines
- 7 L'évaluation des résultats et la recherche médicale
- 8 La formation des conseillers de santé et des thérapeutes
- 9 La rémunération des soins professionnels alternatifs
- 10 Synthèse, débats et conclusions du Forum

Une invitation

- aux usagers avertis de soins,
- aux intervenants-santé et aux thérapeutes,
- aux chercheurs, professeurs et étudiants du domaine socio-sanitaire,
- aux administrateurs d'institutions et aux responsables politiques

les 22, 23 et 24 mai 1987,
au Collège de Maisonneuve,
au 3800 Sherbrooke est, à Montréal

Ce qui nous rassemble:

- la promotion d'une approche globale de la santé
- l'ouverture des praticiens aux autres thérapies
- le libre-choix des usagers de soins

Le Réseau d'action pour la santé intégrale, La Fédération québécoise des associations pour la promotion de la santé intégrale, L'Association de médecine holistique du Québec, Le Regroupement des infirmières en approches holistiques des soins, L'Association des sages-femmes du Québec, L'Alliance québécoise des sages-femmes praticiennes, L'Association d'acupuncture du Québec, La Fédération d'acupuncture du Québec, Le Régistre des ostéopathes du Québec, Le Centre canadien d'études homéopathiques, Le Collège des naturopathes du Québec, L'Association québécoise des phytothérapeutes, L'Académie de phytothérapie du Canada, La Fédération québécoise des masseurs et massothérapeutes du Québec, La Fédération canadienne des herboristes, L'Association professionnelle des orthothérapeutes de la Province de Québec, L'Association canadienne de réflexologie, L'Institut de sophrologie du Québec, Le Cégep de Rivière-du-Loup (formation holistique de santé), L'Association québécoise pour la promotion de la santé, Le Comité pour l'accès aux thérapies alternatives.

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Téléphone (____) _____

Je désire participer au Forum:

- pré-inscription par la poste avant le 13 mai 150 \$
- inscription sur place 170 \$

Poster avec chèque à Santé & médecines, 345 avenue Laurier, Québec, Qué. G1R 2K8

Les bénéficiaires du Forum retournent aux organismes participants.

Ouvert au grand public

- des ateliers sur l'auto-santé et des ateliers d'information sur les médecines alternatives;
- une exposition de livres, d'écoles, d'associations, d'institutions et de produits;
- la synthèse et les conclusions du Forum, présentées le dimanche 24 mai à 14 h 00.

Droit d'entrée de 5 \$ à acquitter sur place

Renseignements à Montréal 727-2207, à Québec 525-7995

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Colère syndicale à Manille, austérité à Pékin, joie à Moscou

1er mai : arrestations à Varsovie et tension à Pretoria

(AFP, Reuter) — La célébration de la fête du travail s'est déroulée généralement dans le calme, sans incident majeur, mais souvent dans la morosité hier à travers le monde. Une grande tension a cependant régné dans quelques pays « chauds », soit la Pologne, le Sri Lanka, les Philippines et surtout l'Afrique du Sud où l'événement constituait une première historique.

Dans ce pays, le président Pieter W. Botha semblait en effet avoir franchi haut-la-main l'obstacle redoutable que constituait pour le pouvoir la toute première célébration en Afrique du Sud du 1er Mai, à cinq jours des élections réservées aux Blancs — les syndicats noirs ayant reculé devant la détermination des autorités et préféré éviter tout affrontement.

En Pologne, près de 200 personnes, dont des dirigeants du syndicat dissous *Solidarnosc*, ont été interpellées dans plusieurs villes du pays lors de contre-manifestations du 1er mai étouffées dans l'oeuf par un dispositif policier impressionnant.

Des cortèges ont tenté de se former l'appel de *Solidarnosc* au sortir de messes à Varsovie, Gdansk, Lodz, Poznan, Jastrzebie (Silésie) et Wrocław.

La police est parvenue à contenir ces tentatives et a interpellé près de 200 personnes, dont de nombreux dirigeants de *Solidarnosc*: M. Zbi-

gniew Bujak, ancien chef de *Solidarnosc* clandestine, Janusz Onyszkiewicz, porte-parole national, Wladyslaw Fraszyniak, Jozef Pinior, Tadeusz Jedynak, Janusz Palubicki, membres du Conseil provisoire mis sur pied par Lech Walesa, Grzegorz Palka, responsable de *Solidarnosc* à Lodz.

À Wrocław, la police a fondu la matraque sur un cortège de quelque 500 manifestants qui venait de se former sous la bannière de *Solidarnosc*. À Varsovie, plusieurs cordons de sécurité ont interdit la majorité des fidèles l'accès de l'Église Saint-Stanislas qui devait être le point de départ d'une manifestation.

À Gdansk, M. Lech Walesa a choisi d'éviter l'épreuve de force en réprouvant « les sacrifices inutiles ».

Au Sri Lanka, la police a ouvert le feu pour disperser une manifestation interdite l'occasion de la fête du travail Colombo, la capitale, faisant, selon des témoins, un mort et six blessés graves.

De source officielle, on a fait simplement état de quatre étudiants blessés, dont un grièvement, sans confirmer qu'ils ont été atteints par des coups de feu tirés par des policiers.

Toute manifestation le 1er mai avait été interdite au Sri Lanka après l'attentat la voiture piégée Colombo le 21 avril, attribué aux indépendantistes tamouls, qui avait fait

113 morts. À Manille, les forces de sécurité philippines ont été placées en état d'alerte maximum alors que des rumeurs circulaient une fois de plus sur l'existence d'un complot au sein de l'armée contre le gouvernement de Mme Corazon Aquino.

Plus de 10.000 travailleurs ont dénoncé la politique de la présidente lors d'un rassemblement dans un grand parc de la capitale, protestant notamment contre le refus de Mme Aquino de leur accorder des hausses de salaires.

Par ailleurs, plusieurs centaines de partisans de l'ex-président Ferdinand Marcos — en exil à Hawaï — se sont rassemblés devant l'ambassade des États-Unis pour réclamer son retour, surveillés par des centaines de policiers et de troupes paramilitaires.

En Afrique du Sud, aucun incident notable n'avait été signalé en fin de journée, la présence massive des forces de sécurité ayant dissuadé les militants noirs radicaux de manifester comme ils en avaient l'intention l'origine.

Le seul meeting en plein air qui ait été autorisé a eu lieu en début d'après-midi dans le stade d'Athlone, banlieue métisse du Cap, en présence d'environ 7.000 personnes et au milieu d'une présence policière imposante.

L'an dernier, le 1er mai, qui n'était

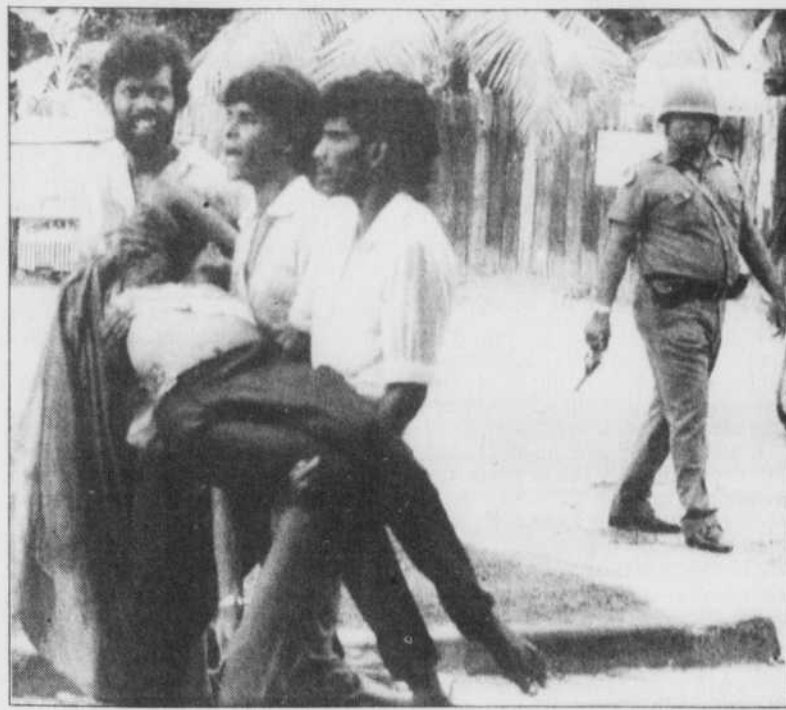
pas férié, avait donné lieu des grèves massives — et illégales — qui avaient constitué une victoire indirecte des syndicats noirs et mis le gouvernement dans l'embarras.

Ailleurs dans le monde, les célébrations se sont déroulées dans le calme et selon la tradition. Souvent, l'atmosphère était la morosité, notamment dans plusieurs pays occidentaux et en Chine, pour des raisons tenant à la conjoncture économique (Japon), sociale (Espagne, France Grèce), ou politique (Italie, Portugal, Liban). Dans tous ces pays, la désunion syndicale a été la règle et les revendications étaient axées sur la lutte contre le chômage.

Même atmosphère en Chine où la journée a été marquée par un appel au « dur labeur » et à l'austérité.

En revanche, l'ambiance a paru beaucoup moins morose à Moscou où Mme Raïssa Gorbatchev, les slogans à la gloire de la « refonte » et le soleil étaient au rendez-vous du traditionnel défilé sur la Place Rouge.

Sur l'immense place, devant de grandes affiches à la gloire de la paix et du travail, sous les yeux des membres du Politburo conduits par le secrétaire général Mikhaïl Gorbatchev et le chef de l'État Andreï Gromyko, les travailleurs ont défilé tandis que de puissants hauts-parleurs déversaient des slogans ponctués des « Hourras » de la foule.



Un étudiant est blessé

Un étudiant a été gravement blessé hier lors des manifestations du premier mai à Colombo, au Sri Lanka. Les autorités avaient interdit tout rassemblement et ont tiré sur la foule.

LE MONDE EN BREF

■ Chili : ouvrier enlevé

SANTIAGO (AFP) — Un ouvrier chilien qui avait témoigné devant le pape Jean-Paul II, lors de sa visite au Chili il y a un mois, a été enlevé hier par un commando armé qui l'a passé à tabac et l'a gravement blessé, a annoncé à Santiago son épouse. Huit hommes armés, arrivés dans deux voitures, ont fait irruption à l'aube au domicile de M. Mario Mejias, en se présentant comme appartenant à la police et l'ont enlevé, a indiqué son épouse. La victime, libérée quelques heures plus tard par ses tortionnaires, « n'était plus reconnaissable », a-t-elle ajouté. M. Mejias avait été l'un des ouvriers à dénoncer la pauvreté et la répression devant le pape lors de sa visite, le 2 avril, d'un faubourg ouvrier de Santiago. Une ouvrière qui avait fait de même, Mme Luisa Riveros, est protégée par la police après avoir reçu, mercredi, des menaces.

■ La Zambie dit non au FMI

LUSAKA (ZAMBIE) (Reuter) — Le président zambien Kenneth Kaunda a annoncé hier soir que son gouvernement avait décidé d'abandonner la politique d'austérité économique prônée par le Fonds monétaire international pour adopter une nouvelle stratégie économique impliquant un contrôle plus important de la part du gouvernement. Dans une allocution radiodiffusée, M. Kaunda a déclaré que la Zambie limiterait les remboursements de sa dette à 10% de ses revenus nets en devises, après déduction de certaines importations vitales pour le pays. Il a également annoncé l'abolition du système zambien de cotation des devises, et l'établissement d'une nouvelle parité fixe de huit kwachas par dollar, contre 21 à la cotation de la semaine dernière.

■ Londres renonce au stockage

LONDRES (Reuter) — Le ministre britannique de l'Environnement, Nicholas Ridley, a fait savoir hier au Parlement que le gouvernement avait renoncé à un projet de stockage de déchets nucléaires dans quatre régions d'Angleterre. Il a expliqué dans une déclaration que la compagnie Nirex, chargée d'étudier le projet de stockage des déchets à une faible profondeur, avait conclu qu'il serait préférable d'un point de vue économique de les enfouir plus profondément dans le sol ou en mer. Il a précisé que Nirex comparait les avantages et les inconvénients d'un enfouissement des déchets moyennement radioactifs dans le sol ou au fond de la mer et qu'elle allait étendre cette étude aux déchets faiblement radioactifs comme par exemple les gants utilisés par les employés des entreprises nucléaires. David Clark, porte-parole du Parti travailliste, s'est réjoui de l'abandon des projets de stockage dans la campagne anglaise, mais il a accusé le gouvernement conservateur de chercher ainsi à éviter des ennuis en période pré-électorale. Les ministres ont été avertis que l'opposition du public aux projets de stockage pourrait coûter aux conservateurs les quatre sièges qu'ils détiennent dans les régions concernées. On s'attend à ce que des élections législatives soient organisées en juin.

Un raid israélien au Sud-Liban fait 14 morts

SAIDA (LIBAN) (AFP) — La chasse israélienne a effectué hier le raid le plus meurtrier de l'année contre le camp de réfugiés de Myeh Myeh, à l'est de Saïda (43 km au sud de Beyrouth), tuant 14 Palestiniens et blessant 37 autres, en majorité des civils, rapportent les correspondants.

Les appareils israéliens ont largué, en trois vagues de bombardements successifs pendant un quart d'heure à partir de 16h45, une dizaine de bombes de 1.500 kg chacune, selon un responsable militaire du camp.

Cinq permanences des trois composantes principales de l'OPL — le Fatah, le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP, de M. Nayef Hawatmeh) et le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP de M. Georges Habache) — ont été entièrement détruites, ont constaté les correspondants sur place.

En outre, au moins quinze habitations du camp, qui abrite plus de 2.000 réfugiés, ont été très gravement endommagées.

Selon un communiqué de l'OPL, qui qualifie ce raid de « véritable massacre contre les civils », sept habitants — dont deux enfants de moins de quatre ans — et six combattants ont été tués. Un combattant du FPLP a également trouvé la mort dans ce raid, a-t-on appris auprès de cette formation à Saïda.

Quelque 22 civils, en majorité des femmes, des adolescents et deux enfants de moins de quatre ans, ont en outre été blessés, ainsi que 15 combattants, dont deux du FPLP, ajoutent-ils de mêmes sources.

Aussitôt après le troisième bombardement, des habitants accourus sur les lieux tentaient de dégager des

décombres, le corps d'un enfant de deux ans qui jouait dans une des permanences, vide de combattants comme toutes les autres positions palestiniennes dans ce secteur depuis le début du mois d'avril.

En effet, l'état d'alerte maximum avait été décrété dix jours plus tôt après trois raids hélicoptères israéliens effectués en avril contre la région de Saïda, faisant 4 morts et 17 blessés.

La panique a gagné la population du camp et plusieurs familles tentaient hier de fuir à pied, parmi les colonnes de fumée blanche, les sirènes d'alarme des ambulances et le bruit des tirs des batteries anti-aériennes.

Ce raid est le huitième contre la région de Saïda qui abrite la plus forte concentration palestinienne du pays avec quelque 80.000 réfugiés.

Les bombardements de la chasse israélienne visaient jusque-là, à l'exception de la chute de deux missiles filoguidés sur le camp d'Aïn Héloûé lors du raid hélicoptère du 23 avril dernier, des objectifs militaires palestiniens, évitant d'atteindre des objectifs civils.

Webster à la CIA

WASHINGTON (AFP) — La Commission sénatoriale chargée des activités de renseignement a approuvé à l'unanimité, hier, la nomination de M. William Webster comme directeur de la CIA, la principale agence de renseignements américaine, après une heure de suspense.

La confirmation a en effet été votée à l'issue d'un ultime et imprévu témoignage à huis-clos de M. Webster devant la Commission.

Le président de cette Commission, le sénateur républicain Arlen Spencer (Pennsylvanie), a indiqué de son côté que, bien qu'ayant voté en faveur de M. Webster, il avait des « réserves » en raison des récentes révélations sur des contacts entre le FBI, dont M. Webster a été pendant neuf ans le directeur, et le lieutenant-colonel Oliver North,

l'un des principaux protagonistes de l'Irangate.

William Webster, 62 ans, un ancien juge, va remplacer à la tête de la CIA M. William Casey, qui a démissionné après avoir été opéré d'une tumeur au cerveau.

Depuis cette démission, le numéro 2 de la CIA, Robert Gates, assurait le remplacement de M. Casey. Il avait été désigné par la Maison-Blanche pour succéder à son ancien patron mais sa nomination avait été retirée après que les sénateurs eurent soulevé des questions sur le rôle de la CIA dans l'Irangate.

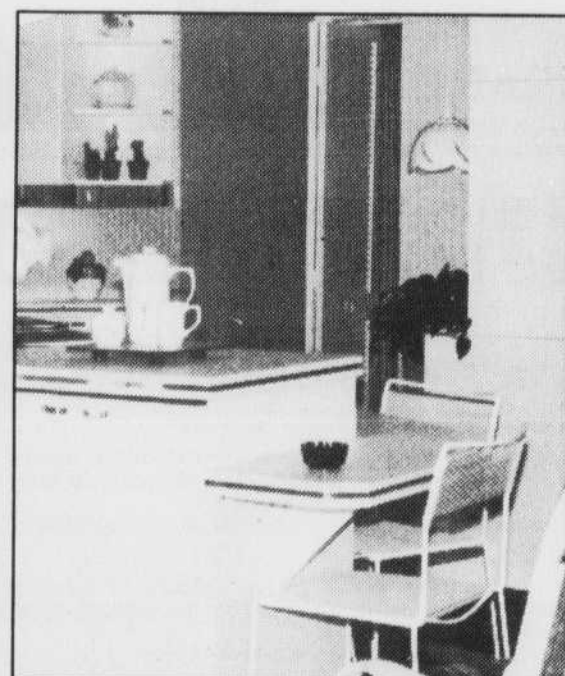
Pendant les neuf années passées à la tête du FBI, M. Webster avait gagné l'estime des membres du Congrès. C'est lui qui avait personnellement dirigé l'opération Abscam au cours de laquelle des agents du FBI, déguisés en cheikhs arabes, avaient proposé des pots-de-vin à certains congressistes afin de tester leur intégrité.

Nous repensons les cuisines...



CUISINE LASALLE

Ouvert même le dimanche de 11 h à 17 h (Lasalle seulement)



- Designers à votre service
- Nous sommes manufacturiers
- Éventail complet des produits

- Mélamine • Chêne • Cuisines en lacque fabriquées ici même
- Stratifié • Prestige



CUISINE LASALLE

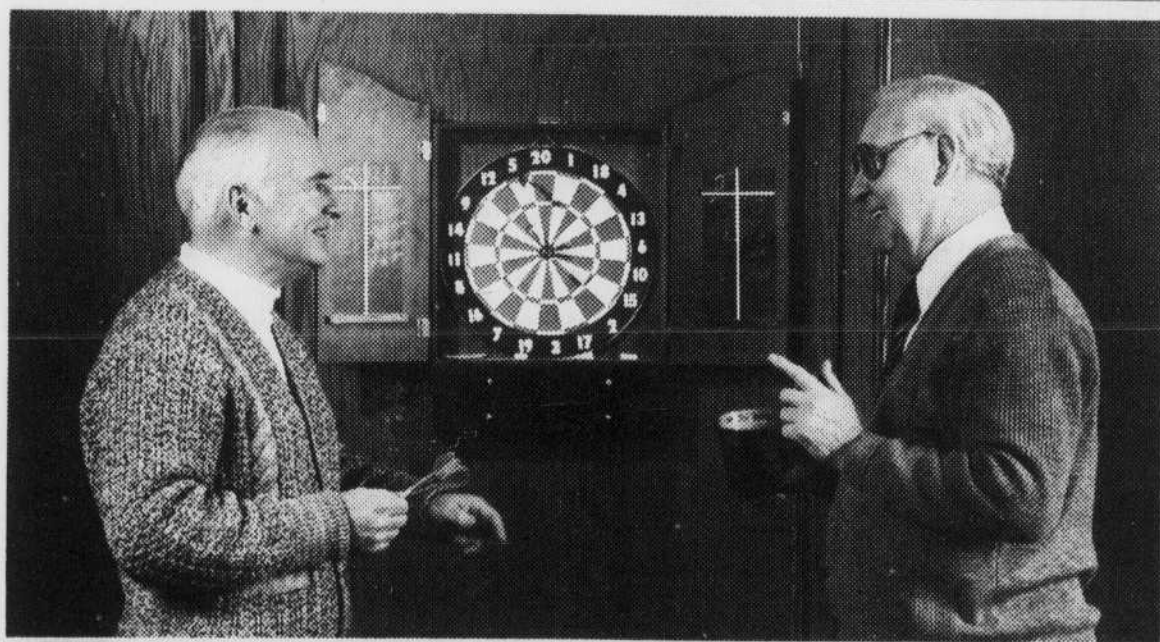
295 Lafleur, LaSalle

364-2399

5635 Ch. Côte St-Luc

481-0145

ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE



TOUT CE QU'UNE RÉSIDENCE POUR RETRAITÉS PEUT OFFRIR.

A la Résidence du Parc, nous reconnaissons qu'une résidence pour retraités, c'est avant tout un chez-soi.

C'est plus que des appartements spacieux et agréablement décorés ou des salons confortables. C'est savoir qu'un personnel amical est toujours là pour vous aider, que les repas sont succulents, que le service aux tables est impeccable, et

que la salle à manger est invitante.

C'est aussi jouir d'une entière liberté dans vos allées et venues, c'est pouvoir inviter votre famille et vos amis à votre gré, et même les garder à dîner.

Lorsque vous songez à ce que pourrait être une résidence pour retraités, pensez à la Résidence du Parc, c'est un vrai chez-soi.

Résidence du Parc

465-1401

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'avalanche des révélations commence

L'Irangible reprend la vedette

WASHINGTON (AFP) — L'imbroglio iranien est revenu en force à la « une » de l'actualité américaine, à quelques jours d'auditions publiques du Congrès — très attendues — et alors que les enquêtes en cours sur l'Irangible ont déjà abouti, cette semaine, à une première inculpation.

La plupart des quotidiens américains consacraient hier leurs éditoriaux et leur première page à l'affaire, qui devrait tenir en haleine la presse et le monde politique américains au cours des prochains mois.

« Mettez vous à l'écoute de l'intrigue sur le scandale (des ventes) d'armes », claironnait *USA Today*, tandis qu'un « columnist » notait dans le *New York Times* que « l'avalanche (de révélations) commence ».

L'inculpation pour fraude fiscale du responsable d'une organisation d'aide aux *contras* anti-sandinistes, M. Carl Channell, a considérablement ravivé l'intérêt pour l'Irangible, quelque peu tombé dans l'oubli ces

dernières semaines en dépit de révélations quasi-quotidiennes.

Les deux commissions spéciales d'enquête du Sénat et de la Chambre vont entamer conjointement mardi des auditions publiques qui se prolongeront jusqu'à l'été et ne seront pas sans rappeler celles qui ont fasciné l'opinion publique américaine lors du scandale du Watergate.

En préparation à ce marathon, qui sera largement retransmis à la radio et à la télévision, plus de 300 personnes ont été entendues par les enquêteurs du Sénat et de la Chambre des Représentants, qui ont examiné plus de 100,000 documents.

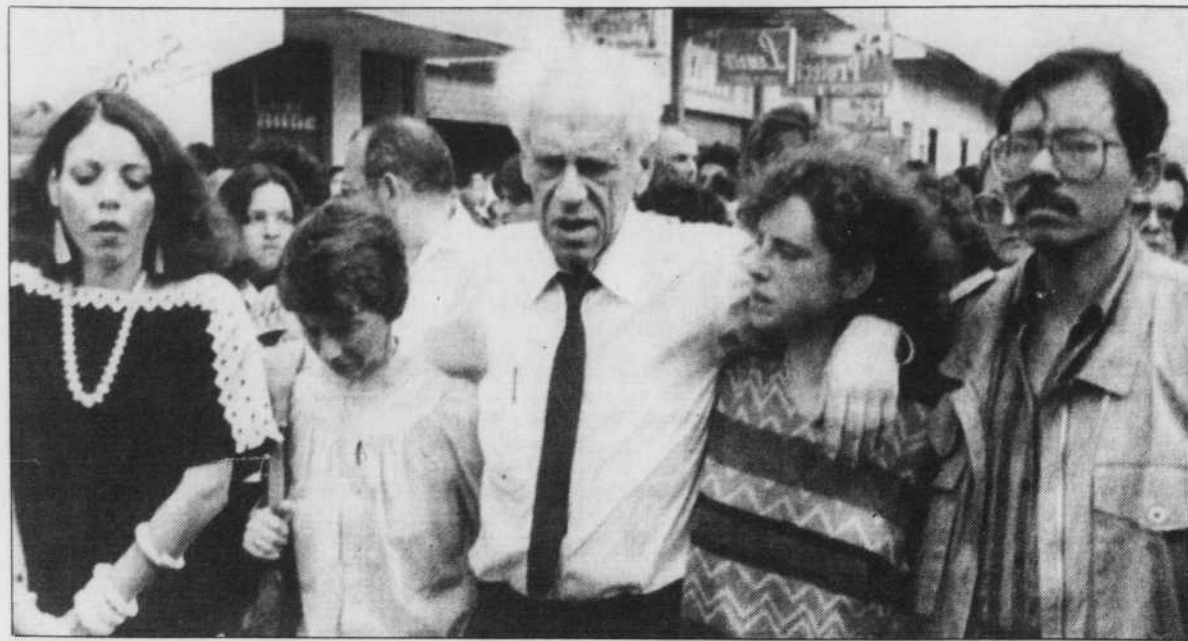
Deux questions majeures demeurent sans réponse : qu'est devenu l'essentiel des \$10 à 30 millions US de profits réalisés sur les ventes d'armes américaines à l'Iran et prétendument destinés aux *contras*, et le président Ronald Reagan était-il au courant de ces détournements de fonds ?

M. Reagan, tout en admettant les

ventes d'armes à l'Iran en échange d'otages américains, a toujours nié être au courant des détournements et a affirmé cette semaine ne pas être impliqué dans les activités de M. Channell, qui avait ses entrées à la Maison-Blanche et a mis en cause un des personnages clés du scandale, le lieutenant-colonel Oliver North.

Outre celle de M. North, limogé en novembre dernier du Conseil National de Sécurité (CNS), les dépositions les plus attendues seront celles du vice-amiral John Poindexter, ex-patron du CNS et, dès mardi, du général à la retraite Richard Secord, identifié comme l'un des principaux organisateurs d'un réseau privé d'aide aux *contras*.

M. Poindexter, qui a démissionné lorsque le scandale a éclaté en novembre dernier, a obtenu du Congrès une immunité partielle et témoignera publiquement début juin. Le vice-amiral devait commencer à se « confesser » en privé dès ce week-end.



Ortega pleure l'Américain Linder
Le président nicaraguayen Daniel Ortega a participé aux funérailles du volontaire américain Benjamin Linder tué au Nicaragua par la guérilla cette semaine. Il a déclaré que sa mort devrait inciter la Maison-Blanche à entamer des négociations de paix avec son pays. La photo prise à Matagalpa au Nicaragua nous montre les parents de B. Linder, ainsi que sa sœur. Le président du Nicaragua et son épouse encadrent la famille.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE
fait appel de candidatures pour un poste de:

PROFESSEUR DE TRADUCTION

EXIGENCES: — Doctorat en traduction ou dans une discipline connexe ou l'équivalent (à être déterminé par le collège)
— Une maîtrise en traduction avec expérience dans l'enseignement/recherche sera considérée.

COURS À ENSEIGNER: — 122.205 analyse et résumé de textes pragmatiques (6 crédits)
• 122.207 grammaire normative (6 crédits)
• 122.306 rédaction professionnelle (6 crédits)

RÉMUNÉRATION: Classification et salaire selon la convention collective.

ENTRÉE EN FONCTION: Le 1er septembre 1987.

CONDITIONS DU CONTRAT: Professeur régulier

Conformément aux exigences relatives à l'immigration du Canada. Les candidats ou candidates intéressé(e)s doivent faire parvenir leur curriculum vitae complet avant le **15 mai 1987** à:

Fernand Girard
Doyen de la Faculté des arts et des sciences
Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (MB) R2H 0H7

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,50\$ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez

Francine Gingras à 842-9645

LE DEVOIR
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec H2Y 1X1

Supportez le processus d'optimisation des ressources

Doté d'une autonomie accrue, le Vérificateur Général du Québec poursuit une nouvelle mission... La vérification intégrée, ayant pour but une meilleure gestion des ressources matérielles, financières et humaines du gouvernement et de ses divers organismes.

Vérificateur Général Adjoint (Montréal)

En étroite consultation avec le Vérificateur Général, vous assumerez la responsabilité de mandats d'importance et interviendrez dans les secteurs principaux de l'organisation en vue d'assurer le support nécessaire à l'exercice de leurs fonctions. Cette mission-clé nécessite des qualités de réflexion et de communication développées ainsi qu'un fort sens de diplomatie et d'intégrité.

De formation supérieure et doté d'une solide expérience de gestion, vous souhaitez maintenant avancer votre carrière dans un rôle aux perspectives d'évolution très motivantes. Communiquez sans tarder en mentionnant le projet 70431.

LA SOCIÉTÉ CALDWELL
INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Dusseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 935-6969 Ottawa 238-3256 Toronto 920-7702 Vancouver 669-3550 Zurich 211-2750

CRANE

VÉRIFICATEUR INTERNE

CRANE, un chef de file dans la fabrication et la vente en gros d'accessoires de plomberie et de produits industriels de réglage de débit, a actuellement un poste à combler dans son service de vérification interne.

Le titulaire de ce poste fera partie d'une équipe chargée de la vérification comptable de nos usines de fabrication et de nos entrepôts de vente en gros situés au Canada, et devra participer à la vérification des états comptables, ainsi qu'aux projets spéciaux.

Pour postuler, vous devez être membre d'une association comptable reconnue et posséder au moins trois (3) ans d'expérience dans la vérification. Vous devez aussi avoir de l'entregent, parler couramment l'anglais et le français et être disposé à voyager 50% du temps.

Si vous remplissez ces exigences, veuillez soumettre votre curriculum vitae, en indiquant le salaire demandé, à:

Directeur du personnel
CRANE CANADA INC.
5800, Côte de Liesse
Montréal (Québec)
H4T 1B4

CRANE

UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

ARCHIVISTE

CENTRE DE RECHERCHE EN CIVILISATION CANADIENNE-FRANÇAISE

Sous l'autorité de la responsable des archives, le/la titulaire conserve, met en ordre, communique et diffuse la documentation historique cédée au Centre de recherche en civilisation canadienne-française, conformément aux méthodes et techniques propres à l'archivistique. Il/elle rédige des instruments de recherche, assure le développement du secteur photographique et prépare des expositions.

COMPÉTENCES:
— diplôme de deuxième cycle en sciences humaines ou dans une discipline connexe
— minimum de deux (2) années d'expérience comme archiviste
— solide connaissance de la culture canadienne-française
— bilinguisme (parlé et écrit)
— la personne doit posséder beaucoup d'entregent et un bon sens de l'organisation
— une formation en archivistique serait un atout important

RÉMUNÉRATION:
L'échelle de salaire se situe entre \$26,558.00 et \$35,313.00 avec un maximum à l'embauche de \$29,171.00.

L'Université offre aussi un excellent programme d'avantages sociaux. Les personnes intéressées sont priées de nous faire parvenir leur demande avant le **15 mai 1987** en mentionnant le numéro du concours **SP-87-79** à:

Service des ressources humaines
Division de la dotation
110, rue Wilbrod
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario K1N 6N5

LE CLSC
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
est à la recherche d'un(e)

DIRECTEUR(E) GÉNÉRAL(E)

TYPE D'ÉTABLISSEMENT
Centre local de services communautaires en milieu urbain; quartier en croissance démographique; cultures québécoise, italienne et haïtienne. CLSC en opération depuis 1975.

RESPONSABILITÉS
Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur(e) général(e) est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes, services et activités, le tout en conformité avec la loi, les politiques et les directives émises par le conseil d'administration et par le Ministère de la santé et des services sociaux.

EXIGENCES
• Diplôme universitaire de 2e cycle en sciences humaines, administration ou de la santé;
• Expérience minimale de gestion de cinq (5) ans;
• Excellente connaissance des CLSC et du Réseau de la santé et des services sociaux;
• Expérience d'intervention directe.

RÉMUNÉRATION
Selon les normes du Ministère de la santé et des services sociaux: classe salariale 18 (de 42 518 à 59 935).

INSCRIPTION
Veuillez faire parvenir votre offre de services accompagnée de votre curriculum vitae avant le 22 mai 1987, à 16:00, au président du comité de sélection.

Adresser le tout à: **CASIER POSTAL 187, Anjou, Qc, H1K 4G6**

PRIÈRE D'INSCRIRE SUR L'ENVELOPPE:
«Concours, poste du Directeur Général»

UNIVERSITÉ LAVAL
Faculté des arts

ÉCOLE DE MUSIQUE

1. PROFESSEUR DE MUSICOLOGIE

FONCTIONS
Enseignement et direction de travaux en musicologie (maîtrise et doctorat) et en histoire de la musique (baccalauréat); séminaires en Auführungspraxis et direction d'équipes de recherche.
Domaines de spécialisation: le baroque et le classicisme.

QUALIFICATIONS
• Doctorat (Ph.D.) en musicologie avec spécialisations décrites ci-haut.
• Avoir un statut de chercheur attesté par des publications pertinentes.
• Expérience d'enseignement.
• Maîtrise de la langue française orale et écrite.

2. PROFESSEUR DE CLAVECIN (MI-TEMPS)

FONCTIONS
Le candidat retenu devra enseigner:
— le clavecin
— la basse continue
— l'organologie des instruments anciens à clavier.

Il participera aux activités de musique ancienne et il assumera la responsabilité de l'accord, de l'entretien des instruments ainsi que de leur accessibilité. Selon les normes en vigueur, le titulaire du poste est également appelé à assumer des responsabilités de participation à la vie universitaire et de recherche dans les domaines de sa compétence.

QUALIFICATIONS
• Doctorat en interprétation ou l'équivalent.
• Expérience pertinente: — enseignement
— direction d'ensembles de musique ancienne
— concerts

• Maîtrise de la langue française.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES DEUX POSTES
ENTRÉE EN FONCTION: Début du trimestre d'automne 1987.
RANG ET TRAITEMENT: Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés d'envoyer leur demande accompagnée d'un curriculum vitae à:

Monsieur le Directeur
École de musique
Pavillon Louis-Jacques-Casault
Université Laval, Québec G1K 7P4

ARTEXTE

OFFRE D'EMPLOI

Bibliothécaire

Le Centre d'information ARTEXTE est à la recherche d'une personne qualifiée pour occuper le poste de bibliothécaire à son centre de documentation spécialisé en art contemporain regroupant 20000 documents constitués en dossiers sur des artistes, des publications et des institutions du Canada.

Responsabilités:
Personne-ressource pour le personnel, les membres, les étudiants et le public. Supervision des activités du centre de documentation. Acquisition, classification et catalogage des documents. Gestion d'une base de données conçue pour la recherche avancée.

Exigences du poste:
Maîtrise en bibliothéconomie, formation en art avec spécialisation en art contemporain, expérience en gestion de base de données bibliographiques, bilinguisme.

Salaire: 20,000\$ - 25,000\$, selon qualifications.
Horaire flexible: 35 heures/semaine réparties du mardi au dimanche.
Date d'entrée en fonction: le plus tôt possible.
Fermeture du concours: 15 mai 1987, 17 heures.

Faire parvenir un curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation à:
ARTEXTE, Personnel,
3575, St-Laurent, salle 303, Montréal, Qc. H2X 2T7

UNIVERSITÉ LAVAL
Faculté des sciences sociales

PROFESSEUR(E) DE SCIENCE POLITIQUE (Deuxième avis)

DESCRIPTION
Un poste de professeur en science politique. Une attention particulière sera accordée aux spécialistes des domaines suivants:
Administration publique et Analyse des politiques
ou États-Unis ou Union soviétique

CRITÈRES DE SÉLECTION
Être titulaire d'un doctorat. Pouvoir assurer des enseignements et un encadrement des étudiant(e)s au niveau des trois cycles et être actif(ve) en recherche. Une attention particulière sera portée aux candidat(e)s utilisant l'analyse quantitative des données ou l'approche comparative.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL
Poste avec plan de carrière. Salaire en fonction de la convention collective en vigueur à l'Université Laval.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: au plus tard durant l'été 1988
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre précisant leur intérêt et leur compétence dans l'un ou l'autre des domaines de la science politique. Les candidat(e)s doivent demander à trois répondant(e)s de faire parvenir une lettre de recommandation au directeur du Département de science politique. L'ensemble des documents doit être reçu au plus tard le 1^{er} août 1987 par le directeur du Département de science politique.

M. Jean Crête, directeur
Département de science politique
Faculté des sciences sociales
Pavillon Charles-De Koninck
Université Laval, Québec G1K 7P4

Hausse des tarifs aux parcs d'Oka et Orford

JEAN-PIERRE PROULX

Depuis hier, il en coûtera \$7, soit 75 % de plus que l'an passé, à une petite famille de trois enfants pour pique-niquer dans les parcs provinciaux d'Oka et d'Orford.

Tel est l'effet direct de la privatisation de ces parcs confiés depuis juin 1986 en concession à l'entreprise privée. « Ce n'est pas cher », nous a déclaré le préposé à la guérite du parc Paul-Sauvé à Oka. Pourtant au parc du mont Tremblant, le stationnement, l'accès aux plages surveillés, aux aires de pique-nique et aux sentiers de randonnée continuera d'être gratuit même si un concessionnaire gère le camping du lac Munroe. Le parc du mont Saint-Bruno demeure lui aussi gratuit.

Depuis l'an dernier, il en coûtait \$4 dollars par « automobile » pour accéder au parc Paul-Sauvé d'Oka. Depuis le début d'avril dernier, on doit déboursier \$5. Mais à compter du premier mai, chaque personne âgée de 15 ans et plus (le chauffeur excepté) devra déboursier \$1 supplémentaire. Donc, pour une famille comptant le père, la mère, un grand fils, son frère et sa petite soeur, un dimanche à la plage dans ce grand parc « public » du Québec coûte dorénavant \$7. Si le grand fils amène sa petite amie (ou vice-versa), la note grimpera à \$8!

Par ailleurs, le laisser-passer saisonnier qui était de \$22 l'an passé passe à \$50. Ce tarif ne s'applique toutefois qu'à l'automobile et à son chauffeur. Les personnes âgées de 15 ans et plus devront néanmoins déboursier chacune un dollar à chaque visite.

Le président de SODEM, M. Serge Robillard, a précisé au DEVOIR que cette nouvelle grille de tarification faisait partie de la soumission déposée au ministère du Loisir, Chasse et Pêche. Elle a été acceptée comme telle.

Les nouveaux tarifs, estime M. Robillard, se justifient en regard des services améliorés que SODEM fournit aux utilisateurs: débarcadère, stationnement, sanitaires douches sur la plage, etc. Ces tarifs, sont comparables, nous a-t-il dit, aux tarifs qu'applique la SEPAQ dans les terrains qu'elle gère elle-même.

Au parc d'Orford, les entreprises Auclair et Bouchard exigent maintenant \$2 par personne de plus de 15 ans pour accéder au parc, soit aux aires de pique-nique à la plage et aux sentiers de randonnée pédestre. Il en coûte \$1 pour stationner sa voiture. En pratique, il en coûte donc \$7 pour une famille de cinq personnes qui compte un enfant de plus de 15 ans. L'an dernier, on demandait \$4 par automobile comme à Oka.

Lévesque à la télé de TVA

LE DEVOIR) L'ex-premier ministre du Québec, René Lévesque, fera un premier retour au journalisme télévisé en août prochain, en animant deux émissions d'information d'une heure dans le cadre du Sommet de la francophonie.

Provisoirement intitulée « La francophonie en question », cette série prendra l'affiche le 30 août prochain, alors que TVA/Télé-Métropole présentera un documentaire sur l'origine et l'évolution de la francophonie mondiale, à la veille de l'ouverture du Sommet.

Au lendemain du Sommet, qui se termine le 4 septembre, une deuxième émission tentera de dégager les perspectives d'avenir de la francophonie mondiale.

La série est co-produite par TVA/Télé-Métropole en collaboration avec la maison de production de René Lévesque, dirigée par Guy Amyot.

LES ENFANTS MAL AIMÉS ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER! ET CHEZ VOUS...

Réagissons

Québec

Les milieux ethniques se plaignent de discrimination

LAURENT SOUMIS

Égalité dans l'emploi au sein de la fonction publique, accessibilité accrue aux services gouvernementaux et éducation interculturelle à l'école: voilà les principales attentes des milieux ethniques identifiées par Mme Juanita Westmoreland-Traoré, présidente du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec.

« Les autorités publiques doivent faire preuve de volonté politique et appliquer des programmes d'accès à l'égalité au sein de la fonction publique qui, en plus d'assurer l'égalité dans l'emploi, auront valeur de symbole dans la société », a déclaré Mme Westmoreland-Traoré.

Elle prenait la parole au colloque sur *Le secteur bénévole et les communautés culturelles* organisé cette

semaine par Centraide.

La présidente de l'organisme consultatif a rappelé que « malgré la volonté énoncée en matière d'accès à l'égalité, les communautés culturelles se sentent encore discriminées dans les politiques d'embauche au sein des services publics ».

Selon un dernier relevé, elles n'occupent qu'une proportion de 3,4 % des emplois, « ce qui peut constituer un recul par rapport aux analyses antérieures ».

Dans la région de Montréal, 650,000 personnes sont membres des communautés culturelles, soit un habitant sur quatre. À travers la province, on parle d'un citoyen sur dix.

« Le problème du chômage affecte démesurément les minorités visibles », a souligné Mme Westmoreland-Traoré.

En 1984, le rapport Abella a établi que les taux de chômage chez les

Noirs et les Indo-chinois s'élevaient respectivement à 15,9 % et 15,6 % par rapport à une moyenne québécoise de 10,9 %.

Selon le rapport, les Antillais reçoivent le plus bas revenu au Québec. La disparité est encore plus forte au sein de la communauté haïtienne.

Selon une autre étude menée en juin 1985, moins du tiers des jeunes noirs, latino-américains, indo-pakistanaïstes et indo-chinois, âgés de 15 à 24 ans, obtiennent un emploi d'été.

Un peu plus de la moitié d'entre eux travaillent à temps partiel et occupent des emplois précaires et peu qualifiés.

Près des deux tiers de ces jeunes ont signalé l'existence de pratiques de discrimination à l'école. Un peu moins de la moitié ont constaté le même phénomène au travail et dans les lieux publics.

Un jeune sur quatre a estimé que la police fait preuve de discrimination. Une pratique qui se retrouve aussi dans les secteurs publics, selon un jeune sur six.

Sur le marché du travail, un fossé gigantesque sépare les femmes immigrantes qui ont des revenus élevés et celles qui n'ont qu'un revenu de survie.

Selon une étude gouvernementale, les femmes immigrées comptent pour le tiers des analphabètes du Québec, 80 % d'entre elles sont âgées de plus de 45 ans.

Selon le recensement de 1981, le taux de chômage atteint chez elles 12,9 %. Il frise les 20 % parmi les 15 à 24 ans.

Tandis que les ressortissantes de l'Europe affichent un taux de chômage de 7,6 %, les antillaises font face à un taux de 22,6 %.

70 % des travailleuses immigrées oeuvrent dans le secteur manufacturier et sont « exposées à la précarité et au sous-emploi ». Seulement 58 % des femmes chefs de famille ont un revenu provenant d'un emploi.

En plus des programmes d'accès à l'égalité dans l'emploi, les communautés culturelles s'attendent à « des mesures efficaces pour améliorer l'accessibilité aux services sociaux et de santé et la mise en place d'une politique d'éducation interculturelle », a déclaré Mme Westmoreland.

« Tout en respectant la spécificité culturelle du Québec, cette politique devrait comprendre des programmes pédagogiques, des moyens de formation professionnelle et des instances de concertation entre les parents et l'école », a fait valoir la présidente du Conseil.

1,57\$ ce n'est pas cher pour:

prendre des nouvelles de Pauline;
savoir si Julie a eu ses jumeaux;
s'assurer que Sébastien est bien arrivé;
souhaiter bonne fête à Yves;
rappeler à maman qu'on l'aime toujours;
s'informer de l'heure à laquelle l'avion de Paul atterrit;
demander à Nicolas de vous renvoyer vos mitaines;
suggérer à Nathalie de venir faire un tour;
raconter à Jean votre rencontre avec Claudette;
confier à Madeleine vos projets de voyage;
expliquer à Raymond les raisons de votre absence;
annoncer à Françoise que vous êtes enceinte;
répéter à Jasmine que vous ne l'oubliez pas;
expliquer à Robert comment cuire le poulet;
faire comprendre à papa qu'il doit se reposer;
déclamer quelques vers à l'oreille d'Héloïse;
conseiller à Josée de changer d'avocat;
bavarder un peu avec Caroline;
recommander un bon hôtel à Maryse;
prévenir Jean-Claude de votre arrivée;
manifester à oncle Roger votre gratitude;
chuchoter à Hélène quelques mots doux.

1,57\$ ce n'est pas cher
et c'est pourtant le maximum qu'il peut vous en coûter
pour un appel interurbain de 5 minutes, sans
l'intervention du téléphoniste, n'importe où au Québec ou
en Ontario entre 18 heures et 23 heures.

**Les tarifs interurbains
de Bell Canada:
des tarifs
qui font jaser.**

L'efficacité
passe par Bell^{MC}

Bell

Membre du réseau national
Telecom Canada

AVANT TOUTE CHOSE

UNE NÉGOCIATION bien menée qui se solde par des gains précis, un recul sur un aspect des demandes originales et une interrogation quant à la portée juridique réelle de l'entente : bilan lapidaire d'un examen sommaire de l'entente politique intervenue jeudi soir au Lac Meach.

Il faut insister sur le caractère sommaire du texte publié à l'issue de cette session. Il s'agit d'un accord politique dont la phraséologie participe à la fois du discours quotidien et d'une certaine dimension juridique. D'où la difficulté de trancher de façon catégorique en l'absence de versions couchées en langage juridique qui seul permet de donner la signification ultime du projet de modification constitutionnelle.

Globalement, à l'égard des cinq conditions mises de l'avant par le Québec, la négociation semble déboucher sur un bilan positif. Le problème de base, qui n'est pas encore résolu, découle d'une appréciation politique, d'un jugement où la stratégie seule dicte ses lois. Fallait-il ou non se lancer dans cette entreprise constitutionnelle à ce moment-ci ? Ou valait-il mieux attendre des temps plus favorables ? Il n'y a pas de réponse définitive à espérer à ce chapitre. C'est contre le danger de l'accoutumance, de la part du reste du Canada, au statut banal du Québec depuis 1982, que se comprend et s'apprécie favorablement le pari du gouvernement de M. Robert Bourassa.

Envisageons rapidement les réponses fournies par le Canada fédéral et par les neuf autres provinces aux conditions soumises par le Québec.

Nomination des juges à la Cour suprême : un gain incontestable puisque le Québec pourra désigner comme « papabile » des juristes de son choix.

Immigration : des progrès vraisemblables l'emportent sur le maintien d'un certain dirigisme fédéral en matière de détermination de la politique globale et du contingentement. Outre l'enchaînement de l'accord Cullen-Couture, l'entente du Lac Meach devrait mettre le Québec à l'abri du danger d'une « noyade » démographique par l'afflux d'immigrants qui ne s'inscriraient pas dans son projet de société.

Pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral : il y a ici un recul qui devrait rassurer le leader du parti néo-démocrate fédéral. Pour avoir droit à une compensation financière, le Québec devra dans les faits souscrire aux programmes imaginés par Ottawa.

Droit de veto : en regard de la Loi constitutionnelle de 1982, gain pour le Québec en ce qui a trait à la modification des institutions fédérales. La même appréciation prévaut pour la reconnaissance du droit de retrait avec compensation financière. À cet égard, l'accord évoque étrangement ce qui avait été convenu en avril 1981 entre le Québec et sept provinces. On est évidemment assez loin du droit de veto absolu envisagé dans le programme du Parti libéral du Québec.

Spécificité du Québec : à première vue, l'impression d'un certain progrès s'impose. Mais de sérieuses interrogations ne pourront être levées qu'au moment de la traduction en langage juridique des trois dimensions de ce pré-accord. L'inscription de ce caractère « distinct » comme élément d'interprétation, s'ajoute à l'affirmation, nouvelle, de la dualité canadienne. On est évidemment loin de la conception chère à M. Trudeau.

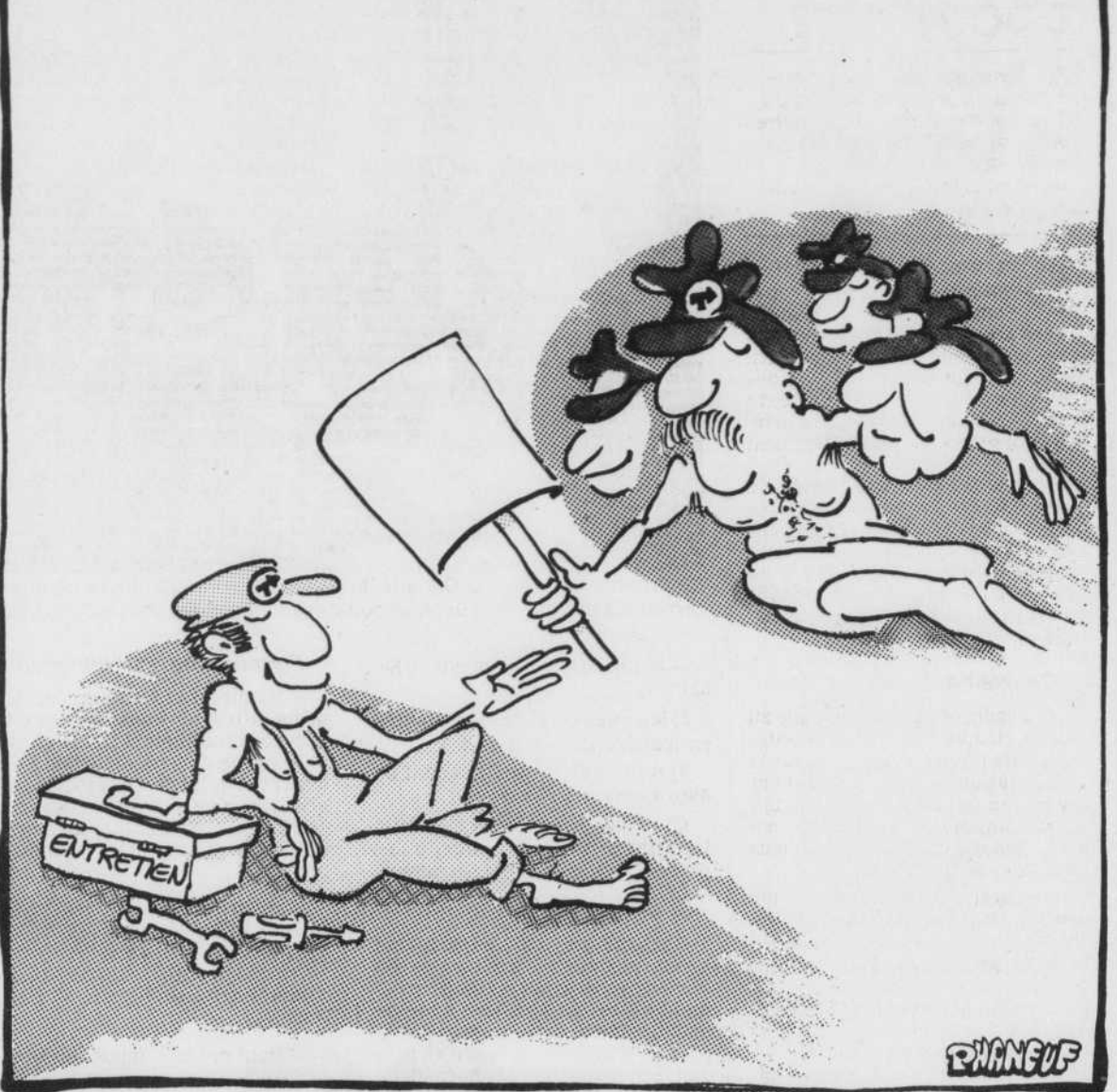
Est-ce suffisant pour assurer la mise en œuvre de législations qui assureront, dans les faits, la sauvegarde et l'épanouissement de la caractéristique fondamentale de cette spécificité, c'est-à-dire son visage français ?

À la faveur des débats au sein de la commission parlementaire, promise par le Premier ministre, il sera impérieux d'obtenir une réponse précise à une question majeure : est-ce que ce critère sera effectivement pris en considération par les juges ? Cette spécificité a-t-elle des chances de s'imposer comme élément de « raisonnabilité » en regard de la Charte canadienne des droits et libertés ? En d'autres termes, quel poids juridique aurait l'invocation de cette spécificité pour justifier des mesures adoptées par l'Assemblée nationale pour « protéger et promouvoir », par exemple, le visage français du Québec ?

C'est à ce niveau que doit se jauger la valeur du compromis arrêté de façon très surprenante au lac Meach. Dans l'état actuel des choses, le jugement n'est pas défavorable. Pour obtenir le consentement général, il faudra procéder à une décantation des divers aspects de cet accord. Avant toutes choses, on devra disposer d'une appréciation très circonstanciée du poids juridique de cette notion de spécificité. Une fois ces démarches achevées, on pourra approuver ou rejeter le pré-accord du lac Meach.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

LA GRÈVE DE LA STCUM ... VUE PAR MICHEL-ANGE !



LETTRES AU DEVOIR

■ Les possédants de l'UQAM

QUE FONT les professeurs de l'UQAM, bien assis sur une permanence de Gibraltar et un salaire olympique pour leurs consocuteurs et confrères chargés de cours en grève ?

Que font ces pontifes aux cinq heures de cours par semaine pour ces travailleurs grévistes à l'emploi précaire et au salaire plus que modeste ?

Est-il normal en 1987 d'assister à une répartition si boiteuse ?

— RAYMOND PARADIS

Saint-Lambert, le 27 avril.

■ Histoire d'un saint

BRAVO pour votre *Histoire de ma rue*, publiée dans LE DEVOIR du 27 avril. L'ouvrage auquel vous vous référez pourrait être *Histoire du Canada* (Farley P.E./Lamarque G.) dont la 5e édition a paru en février 1969.

Notez toutefois, chère Mme Pollak, une petite erreur dans votre très intéressante histoire : « D'autres furent canonisés pour moins que cela. Pas lui ». Né en Basse-Normandie, le 25 mars 1593, Jean de Brébeuf meurt le 16 mars 1649 en Huronie. Sa Sainteté Pie XI le canonisa le 29 juin 1930. Dix ans plus tard, le 16 octobre 1940, Sa Sainteté Pie XII le proclame, avec ses sept compagnons, saint patron du Canada.

— JACQUES LAMARCHE

Saint-André-Avellin, le 27 avril.

■ Quelles mandibules ?

CHARLES Thibault de l'Académie québécoise de la langue française a peut-être raison de se lamenter sur le dépeuplement de la syntaxe et de la diction. Selon lui, il ne suffit pas de combattre l'anglicisme pour assurer l'épanouissement du français au Québec.

Mais là où le docte académicien erre lamentablement, c'est dans les raisons qu'il apporte pour expliquer un tel phénomène. Il affirme qu'il s'agit d'une « carence aiguë de musculature des mandibules », bien que la preuve ait été fournie que l'effort déployé dans la diphtongaison par qui ne diphtongue pas est égal à l'effort requis pour ne pas diphtonguer par un habitué de l'étrétement des voyelles.

La loi du moindre effort, s'appliquant des deux côtés de la barrière, il est temps que cesse cette culpabilisation induite et que les « protecteurs » de la langue s'abstiennent de passer des jugements de valeur déplacés.

M. Thibault voudrait apprendre aux gens à parler comme ils écrivent et non le contraire. Une telle démarche fausserait les fonctions respectives des langues orale et écrite. Celle-ci s'adressant, en principe, à un interlocuteur absent, doit fournir un certain nombre d'indices que le contexte de l'échange oral rend superflus. Autant briser l'équilibre d'une langue vivante au détriment de son élément le plus dynamique, l'oral.

Selon quels critères l'auteur de *Carence des mandibules* remar-

que-t-il que les français des « allophones », ayant appris le français au Québec, est de meilleure qualité ? Quand même on accepterait une telle assertion, ne faudrait-il pas, pour avoir bien mérité leurs épaulettes, inclure ces réussites dans le groupe plus prestigieux des francophones ? Sinon le bon usager restera localitaire et le mauvais, propriétaire d'une langue qu'il massacrerait un peu tous les jours, comme le fait le signataire qui commet au moins deux entorses à la langue française : *graudant*, pour diplômés, *opportunité*, pour occasions.

— ADNAN MOUSSALLY

département d'études littéraires

Collège militaire royal

Saint-Jean, le 21 avril.

■ Le risque de se divertir

Lettre à M. Jean Duceppe.

PERMETTEZ-MOI de vous dire, monsieur Duceppe, que la déception que j'ai ressentie en écoutant cette pièce n'a d'égale que le fait que ce soit votre compagnie qui l'ait présentée. « Le printemps, monsieur DesLauriers » aurait été vu par un nombre considérable de personnes, parce qu'imposé à tous vos abonnés.

Et il est navrant de payer pour un produit (« le produit Duceppe » en l'occurrence), et de se voir infliger ce genre de choses. Faudrait-il lire toutes les pièces avant de s'abonner ? Oui, le risque de se divertir coûte parfois bien cher !

Un remboursement de mon billet est-il pensable ?

— HÉLÈNE RICHER

Montréal, le 21 avril.

■ Dans l'intérêt de qui ?

AU MOMENT où j'écris, la cinquième semaine de grève des chargés de cours de l'UQAM arrive à son terme. En tant que chargé de cours, j'assume sans réticence la position du syndicat et l'action engagée en conséquence. Je le fais non seulement du point de vue d'un intérêt que je crois légitime mais par conviction et exigence d'intégrité.

Ma situation d'écrivain et d'enseignant a, depuis de nombreuses années, donné sa raison d'être à ma pratique d'animateur en ateliers d'écriture. Et c'est parce que j'y vois une modalité féconde d'apprentissage et de créativité, pour ceux qui y participent, que j'en ai élaboré et que j'en éprouve sans cesse la méthode et les moyens. C'est là une activité tout à la fois riche de sens et fortement exigeante en termes de temps, d'énergie et de disponibilité à l'autre.

Dans les actuelles conditions de chargés de cours, la rémunération octroyée est nettement insuffisante : celle d'un professeur, pour une tâche équivalente, est près du double. Devrais-je en conclure qu'on n'attend de moi rien de mieux qu'une prestation d'enseignement dévaluée de la moitié ? Il est difficile de ne pas se sentir humilié, méprisé lorsqu'on nous demande de reconnaître comme « normale » une logique gestionnaire aussi absurde. Qui oserait la juger compatible avec les fins de l'institution universitaire ?

J'ai tenu à évoquer ma propre situation pour appuyer d'un témoignage concret la signification des enjeux ; la plupart des chargés de cours doivent assumer une situation analogue. Les pratiques d'embauche semblent avoir pour visée effective de faire des chargés de cours un « cheap labor ». Dans l'intérêt de qui ? Je ne vois

pas que ce soit au bénéfice de la communauté universitaire. Mais, quelle que soit l'issue des négociations en cours, c'est avec tout autant de cœur qu'avant que je reprendrai mon ouvrage parce que je crois à ce que je fais. Je sais, aussi, que je ne serai pas le seul.

— PAUL CHAMBERLAND

Montréal, le 24 avril.

■ McCartisme à rebours

JE VIENS de lire l'article sur l'Opus Dei dans LE DEVOIR du 25 avril. Le tout manque de sérieux et de réalisme. C'est la chasse aux sorcières, version moderne : des francs-maçons qui attaquent une institution de l'église catholique, parce que catholique. Non mais... On se croirait aux plus belles années du McCartisme, les rôles inversés ! En invoquant la liberté entendue d'une certaine manière, on a fait preuve de la plus belle intolérance.

N'en déplaise à M. Jacques Hébert, il n'y a rien de surprenant à ce que ce projet de loi soit « plein de Bon Dieu et de sainteté ». L'Opus Dei n'a pas d'autres fins que de remplir d'esprit chrétien le monde où nous sommes. Plus le Bon Dieu et la Sainteté seront présents, mieux cela vaudra pour notre société.

Pour ne citer qu'un exemple, quelques mots de Mgr Escriva : « Il faut l'en convaincre : ton apostolat consiste à répandre la bonté, la lumière, l'enthousiasme, la générosité, l'esprit de sacrifice, la constance dans le travail, la profondeur dans l'étude, l'envergure dans le don de soi ; et à te tenir à jour, à obéir absolument, joyeusement à l'église, à vivre une charité parfaite... » (*Sillon*, n. 927).

Répandre la lumière est aux antipodes des intentions secrètes que cet article voudrait bien prêter aux membres de l'Opus Dei.

Chercher le secret là où il n'existe pas conduit nécessairement à l'erreur. Dans ce cas-ci, toute personne bien intentionnée aurait pu s'informer et savoir ce qu'est l'Opus Dei. On a préféré s'en abstenir, ne voulant présenter au public qu'une vision encroûtée de la véritable liberté dont jouissent tous les chrétiens et tous les hommes de bonne volonté.

— J.D. LÉGER

Montréal, le 26 avril.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00
Pour information :
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021
Livraison par porteur :
Édition quotidienne = 149\$ par année
81\$ 6 mois
42\$ 3 mois
Livraison par la poste :
Édition quotidienne = 155\$ par année
au Canada 85\$ 6 mois
45\$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

La seconde chance des CLSC

LES CLSC ont plus de quinze ans d'existence. Mais leur image reste confuse dans l'esprit du public. Que peut-on obtenir d'un CLSC que n'offre pas un autre établissement des réseaux de santé et de services sociaux ?

Depuis leur création, les CLSC ont cherché à se distinguer et à défendre farouchement leur originalité. Ils y ont presque trop bien réussi.

Qu'est-ce qu'un CLSC ? Hier encore, répondre à cette question c'était se lancer dans de longues péripéties, c'était mettre en marche ce qu'on a appelé le carrousel des mots-symboles, exprimant des valeurs, des attitudes, des pratiques : participation, prise en charge, approche globale...

Les CLSC résonnaient aussi de l'écho abscons de polémiques filandreuses : le curatif le disputant au préventif, le social à la santé, intervention s'opposant à service et la relation d'aide à la volonté de changement...

Comment s'étonner qu'on en soit

venu, de bonne foi, à se poser la question de savoir si les CLSC n'étaient pas à ce point englués dans leur propre « culture » qu'il valait mieux les démanteler et en distribuer les ressources à des institutions plus aptes à répondre aux besoins.

Vint le rapport Brunet... Les auteurs ne s'attardent pas à une problématique maintes fois rebâchée : ils s'en tiennent à un constat majeur, qui est l'extrême dispersion des activités et l'absence manifeste de priorités. La solution : garder l'essentiel, émonder l'accessoire. À cette condition, le gouvernement pourrait envisager le parachèvement du réseau et octroyer aux établissements les crédits nécessaires à la mise en œuvre de mandats plus clairement définis.

La ministre de la Santé et des Services sociaux annonçait cette semaine qu'elle entérinerait, pour l'essentiel, les recommandations du « comité de réflexion et d'analyse » qu'elle avait mis sur pied quelques mois plus tôt.

Les décisions prises par Mme Thérèse Lavoie-Roux ont donc pour effet immédiat de donner aux CLSC une seconde chance. Sauront-ils la saisir ? La question rejoint en des six « objectifs généraux » que la commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux retient en vue d'une réforme du système québécois, à savoir l'adaptabilité, et dont son président, le Dr Jean Rochon, a souligné qu'il s'agit d'un des plus difficiles à atteindre.

La réforme achoppera-t-elle sur ce qu'une certaine sociologie appelle « l'inertie du social réalisé » ? La réponse appartient au personnel déjà en place dans les CLSC.

Un bon point : la Fédération des CLSC paraît disposée à assumer, dans cette mise en œuvre, la mesure de leadership qui lui revient à l'intérieur d'un réseau où, trop souvent, « l'autorité était sur la table » — comme on l'a dit — c'est-à-dire à la disposition de quiconque voulait s'en emparer.

— JEAN FRANCOEUR

Budget respectable et habile



Gilles LESAGE

▲ Lettre de Québec

EN RAISON des circonstances rocambolesques qui ont entouré sa présentation en catastrophe, une semaine plus tôt que prévu, le budget présenté jeudi soir par M. Gérard-D. Lévesque n'a pas reçu tout l'éclairage qu'il aurait obtenu en temps plus opportun. Contre toute attente, en effet, le ministre des Finances ne s'est pas contenté d'un document rituel ou mécanique, dans l'attente de l'imminente réforme fiscale fédérale ; il a plutôt livré un document substantiel et habile, en dépit de quelques carences notoires.

Il faut d'abord noter que si l'état des finances publiques était aussi noir qu'il le prétendait, l'an dernier, le gouvernement n'aurait pu afficher le bilan dont il se réjouit. L'accroissement de 5,9 % des dépenses, il y a un mois, pouvait laisser craindre que l'ère fastueuse était de retour, au détriment de finances publiques plus saines et mieux contrôlées.

Mais, aidé par la croissance et un contexte favorable, le gouvernement a fait un bon choix, en profitant pour réduire le déficit budgétaire. Il était de \$ 2,9 milliards l'an dernier ; il aurait été de \$ 2,7 milliards cette année, selon les prévisions triennales. M. Lévesque l'abaisse à \$ 2,4 milliards, avec un objectif de \$ 2 milliards dans deux ans. Cet accent, que d'aucuns auraient voulu plus prononcé encore, est bien placé. Aller plus loin en ce sens aurait généré des initiatives nouvelles et gelé l'allègement de besoins criants.

En second lieu, les mesures visant à aider les familles à revenus faibles ou moyens constituent un pas dans la

bonne direction, d'autant qu'elles s'inspirent du livre blanc de MM. Parizeau et Duhaime. Ce n'est que justice, encore timide d'ailleurs, de faire en sorte que le seuil d'imposition fiscale tienne compte du minimum vital requis pour une famille. En haussant ce seuil à près de \$ 21.000, M. Lévesque évitera à 45.000 familles de devoir, l'an prochain, payer de l'impôt sur un salaire dérisoire. Grâce à d'autres mesures d'appoint, la rançon sera également moins lourde pour 300.000 familles de plus. Toutefois, l'aide aux garderies reste chiche, et la haute volée concernant les allocations familiales est incompréhensible.

Bref, ce début d'ombre d'une éventuelle politique familiale n'est pas négligeable. Mais il n'améliore rien la situation des assistés sociaux et oublie totalement la promesse de parité pour les moins de 30 ans. Au moment où une certaine prospérité redonne un peu d'aile au gouvernement, ce dernier néglige les plus mal pris, les sans-voix. Il faut déplorer vivement que le lobby du Conseil du patronat et des Chambres de commerce n'ait pas besoin de manifestations pour attirer les ministres dans leurs clubs privés favoris.

Par contre, il faut signaler avec le plus vif intérêt le train de mesures visant à stimuler la recherche et le développement. Dans ce secteur névralgique où il traîne de la patte, le Québec innove de façon substantielle, injectant plus de \$ 100 millions dans les universités et les entreprises, encourageant la synergie entre les deux groupes et facilitant la levée de capital de risque. Peu spectaculai-

res pour le profane, ces initiatives sont porteuses d'avenir. Un peu dans le même sens, le relèvement des budgets universitaires est loin d'être complet — il faut attendre la politique du ministre Ryan — mais il va dans le bon sens, notamment en obligeant les institutions de haut savoir à présenter des plans de redressement.

Le quatrième thème fort du budget porte sur les investissements publics. Le réseau routier et le secteur de la santé en seront les principaux bénéficiaires, surtout en régions. On peut déplorer la maigreur des sommes mais, au moins, les priorités sont bien choisies. De même, le renouvellement des équipements médicaux et l'amélioration de l'infrastructure du réseau hospitalier répondent à des urgences criantes, et pas seulement dans l'Outaouais. On dira que ces \$ 73 millions supplémentaires à Mme Lavoie-Roux ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan des...urgences. Mais, justement, par quel maléfice les dépenses pour la santé sont-elles devenues un gouffre sans fonds ?

Le chef de l'opposition avait raison hier de signaler l'habileté consommée du gouvernement libéral. D'un côté, le gros méchant, M. Gobeil, annonce des compressions et des contraintes ; de l'autre, le duo des bons gars, MM. Bourassa et Lévesque, rétablit l'équilibre et distribue quelques douceurs, heureusement non frelatées. Il s'attribue le renforcement de l'économie québécoise, comme si la baisse des taux d'intérêt, sur lesquels notre rusé duo n'a aucun contrôle, ne l'avait servi admirablement depuis un an.

Les chômeurs et les assistés sociaux ne trouveront pas de motif à réjouissances dans ce budget. Leur tour viendra peut-être l'an prochain, qui sait ? En attendant, l'exercice en catastrophe de M. Lévesque ouvre quelques avenues intéressantes. Dans les circonstances, en attendant la réforme fiscale qui viendra d'Ottawa, ce n'est pas si mal.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'ENTENTE DE PRINCIPE DU LAC MEECH

DOCUMENT

Texte intégral du communiqué émis par le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces canadiennes au terme des discussions constitutionnelles tenues jeudi dernier au Lac Meech

RÉUNIS AUJOURD'HUI en conférence au Lac Meech, le premier ministre du Canada et les premiers ministres des dix provinces canadiennes sont convenus de donner instruction à des légistes de traduire en un texte constitutionnel l'entente de principe qui se trouve dans le document ci-joint.

Ils sont également convenus de tenir d'ici quelques semaines une conférence constitutionnelle pour sanctionner un texte formel visant à permettre au Québec de reprendre sa place, à part entière, dans l'évolution constitutionnelle canadienne.

Deuxième ronde

A) Rendre obligatoire la tenue au moins chaque année d'une conférence des premiers ministres sur la Constitution, la première devant avoir lieu dans les 12 mois suivant la proclamation de la présente modification constitutionnelle, au plus tard d'ici la fin de 1988;

B) inscrire dans la Constitution les points suivants à l'ordre du jour :

- 1) la réforme du Sénat, notamment :
 - les fonctions et le rôle du Sénat ;
 - les pouvoirs du Sénat ;
 - le mode de sélection des sénateurs ;



Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, entouré de quelques-uns des premiers ministres des provinces lors des discussions constitutionnelles tenues jeudi au Lac Meech

— la répartition des sièges au Sénat ;

2) les rôles et les responsabilités en matière de pêche ; et

3) toute autre question dont on aura convenu ;

C) consacrer dans la Constitution la Conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie prévue actuellement par le Protocole d'entente de février 1985 ;

D) tant que la Constitution n'aura pas été modifiée en ce qui concerne le Sénat, le gouvernement fédéral nommera, à même une liste de noms proposés par la province où une vacance se produit, une personne dont la candidature lui agréée.

Formule de modification

— Maintenir la formule générale de modification constitutionnelle prévue actuellement à l'article 38, qui exige le consentement du Parlement et celui des assemblées législatives d'au moins deux tiers des provinces représentant au moins cinquante pour cent de la population ;

— accorder une compensation raisonnable dans tous les cas où une province se dissocie d'une modification portant transfert d'une compétence provinciale au Parlement ;

— étant donné l'impossibilité de se dissocier d'une modification touchant les questions énumérées à

l'article 42 de la Loi constitutionnelle de 1982, exiger à cet égard le consentement du Parlement et de toutes les provinces.

Pouvoir de dépenser

Stipuler que le Canada doit accorder une juste compensation à toute province qui ne participe pas à un nouveau programme national à frais partagés dans un domaine de compétence provinciale exclusive si cette province met en oeuvre de son propre chef une initiative ou un programme compatible avec les objectifs nationaux.

Cour suprême du Canada

— Constitutionnaliser la Cour suprême ainsi que l'obligation de

nommer au moins trois de ses neuf juges à même le Barreau civil ;
— stipuler qu'advenant une vacance à la Cour suprême, le gouvernement fédéral nommera, à même une liste de noms proposés par les provinces, une personne dont la candidature lui agréée.

Immigration

— Prévoir dans la Constitution qu'à la requête d'une province, le gouvernement du Canada négociera, en matière d'immigration, une entente qui réponde aux besoins et aux circonstances particulières de cette province et pourra, sur demande, la constitutionnaliser une fois conclue ;

— établir l'obligation de reconnaître dans ces ententes le pouvoir du gouvernement fédéral de fixer des normes et des objectifs nationaux en matière d'immigration, en particulier son droit de définir les catégories générales d'immigrants, d'établir les niveaux globaux d'immigration et de désigner comme inadmissibles certaines catégories de personnes ;

— préciser qu'en vertu des dispositions qui précèdent, le gouvernement fédéral conclura en premier lieu avec le Québec une entente qui :

■ incorporera les principes de l'entente Cullen-Couture en ce qui concerne la sélection à l'étranger et au pays des immigrants indépendants, des visiteurs admis pour soins médicaux, des étudiants et des travailleurs temporaires, et la sélection des réfugiés à l'étranger ainsi que les critères économiques régissant la réunification des familles et les parents aidés ;

■ garantira au Québec, à l'intérieur du total annuel établi par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada, un nombre

d'immigrants, incluant les réfugiés, proportionnel à sa part de la population canadienne, avec droit de dépasser ce chiffre de 5 pour cent pour des raisons démographiques ; et

■ engagera le Canada à se retirer de tout service (à l'exception des services relatifs à la citoyenneté) en matière de réception et d'intégration (y compris l'intégration linguistique et culturelle) des ressortissants étrangers, lorsque des services sont fournis par le Québec, pareil retrait devant s'accompagner d'une juste compensation ;

— rien dans la présente ne saurait empêcher la négociation d'ententes semblables avec d'autres provinces.

Caractère distinct du Québec

1) L'interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec a) la reconnaissance que l'existence d'un Canada francophone, concentré mais non limité au Québec, et celle d'un Canada anglophone, concentré dans le reste du pays mais présent au Québec, constituent une caractéristique fondamentale de la fédération canadienne ;

b) la reconnaissance que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

(2) Le Parlement et les législatures des provinces, dans l'exercice de leurs compétences respectives, prennent l'engagement de protéger la caractéristique fondamentale du Canada mentionnée au paragraphe (1)a).

(3) L'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise mentionné au paragraphe (1)b).

La peine de mort : Dieu seul est maître de la vie

DOCUMENT

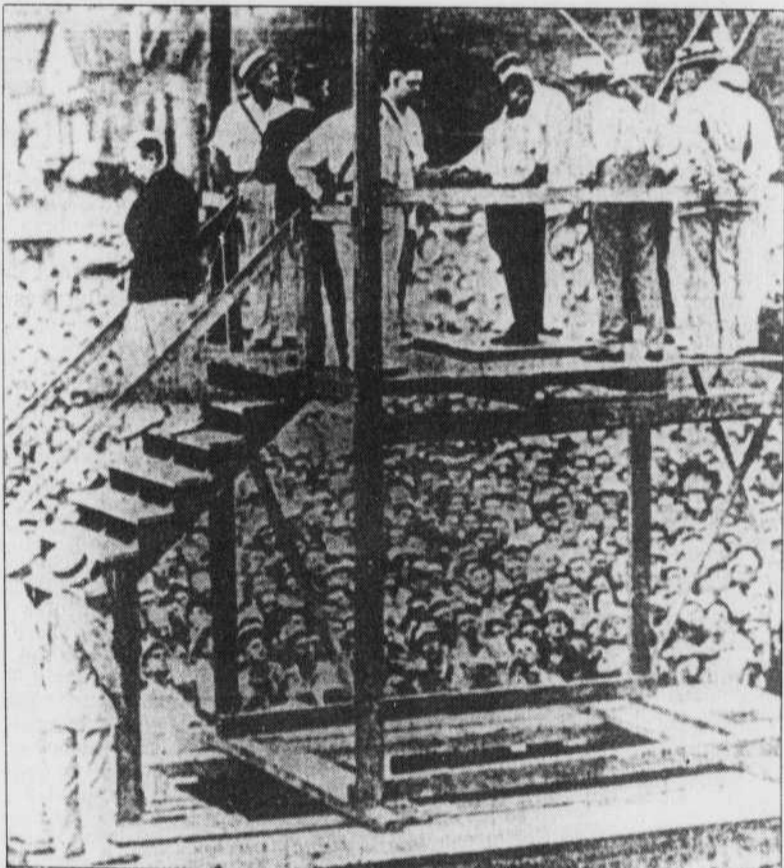
Extraits de la position de la Conférence des évêques catholiques du Canada sur la peine capitale

LE DÉBAT sur la peine de mort est de nouveau projeté sur les grandes tribunes de l'actualité canadienne. Suite à une série d'actes meurtriers qui sèment encore la peur, l'émotion, l'indignation, de fortes pressions s'exercent sur les autorités civiles afin qu'elles réintroduisent la peine de mort en notre pays. Et pourtant, lorsqu'en 1976 le gouvernement canadien a décidé de son abolition, nous avions cru avec beaucoup de nos concitoyens et concitoyennes que notre pays inscrivait dans son histoire une page fort importante qui révélerait au monde notre souci à tous de se donner un plus haut degré de civilisation, un meilleur standard d'humanité.

Aujourd'hui, notre société peut difficilement faire marche arrière et revenir à un système qui tente de vaincre le mal par le mal sans risquer de saper la base même de son unité morale : le respect de la vie, de toute vie humaine, fondement original de tous les autres droits humains.

C'est d'ailleurs ainsi que s'exprime le Conseil de l'épiscopat canadien (CÉCC) quelques mois avant la suppression de la peine capitale : « Une société qui respecte tellement le droit à la vie qu'elle ne veut pas employer la peine de mort pour se protéger, crée une atmosphère favorable au respect des autres droits humains... La peine de mort n'est acceptable que dans une société insuffisamment organisée pour se défendre autrement des éléments qui mettraient en danger la vie des citoyens, ce qui n'est pas le cas au Canada ;... la violence engendre la violence et la peine de mort est une mesure violente ».

Aujourd'hui encore, dix ans après l'abolition de la peine capitale, la même conviction nous anime : une société, qui respecte le caractère sacré et intangible de la vie humaine et qui place les droits de la personne au premier rang de ses priorités, s'oriente assurément, même si cela peut sembler lent et pas toujours manifeste, sur la voie du progrès social pour elle-même, contribuant en plus au développement de toute l'humanité. Cette conviction, confirmée par le message de Jean-Paul II lors de son séjour en notre pays, trouve son fondement dans le projet évangélique où l'humanité coupable se retrouve réconciliée avec Dieu, grâce



Copie de la photo prise en août 1936, juste avant la dernière pendaison publique aux États-Unis. « Il y a au profondeur de tout être humain, un instinct puissant qui le pousse, non seulement à se défendre, mais à se faire justice »

au pardon de Jésus. Innocent, mais reconnu criminel et condamné à mort, Jésus lui-même trace la route du pardon total : « Père, pardonnez-leur : ils ne savent pas ce qu'ils font » (Luc 23, 34)...

Un vieil héritage

Le débat sur la peine de mort fait partie d'un problème que nous avons hérité du passé. Dans les sociétés archaïques et traditionnelles, cette peine a été appliquée sans difficulté,

presque instinctivement ou comme allant de soi pour châtier les coupables. On appliquait avec rigueur la loi du talion « oeil pour oeil, dent pour dent » un peu comme à la guerre on appliquait la loi martiale. Et pour mieux dissimuler cet acte de vengeance collective, on attribuait à la peine de mort quatre buts spécifiques : la satisfaction du crime, l'exemplarité sociale, l'intimidation du délinquant éventuel (dissuasion) et la protection de la société.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens reconnaissent que ces objectifs ont une valeur très aléatoire et ne peuvent constituer le fondement d'un jugement moral. De plus, l'effet de dissuasion imputé à l'imposition de la peine de mort n'apparaît plus probant quand on prend conscience que les circonstances aggravantes ou atténuantes qui accompagnent le crime peuvent varier d'un cas à l'autre : crime commis avec ou sans préméditation, crime perpétré sous l'effet de la panique, de la folie, de la passion, de la vengeance, sous l'influence de l'alcool ou des stupéfiants, etc.

Il est évident que l'idée de châtiment vient facilement au coeur de tout individu et même de toute collectivité qui se sent agressée. Il y a, aux profondeurs de tout être humain, un instinct puissant qui le pousse, non seulement à se défendre, mais à se faire justice. Cet instinct, s'il n'est pas domestiqué, éduqué et guidé par les valeurs de l'humanité humaine, peut devenir une pulsion destructrice et meurtrière.

Qui est sans péché ?

D'ailleurs, Jésus révoque lui-même l'ancienne loi de Moïse sur la lapidation. Aux pharisiens et aux scribes, prompts à juger et à condamner à mort la femme infidèle, Jésus réplique : « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre ! » (Jn 8,7). On ne peut donc pas s'appuyer sur le fait que la peine de mort ait été pendant si longtemps communément acceptée pour continuer à la préconiser aujourd'hui. On ne peut plus soutenir que pour venger un homicide illégal, la société doit recourir à un second homicide, celui-là légalisé. Ce faisant, elle répondrait à la violence par la violence, sans avoir rétabli l'ordre violé.

Car en exécutant la peine de mort, la société opte pour l'extermination du criminel et ne croit pas à sa guérison possible. Elle lui lance la première pierre, refusant de croire que

tout peut être pardonné, que la réinsertion personnelle et sociale du meurtrier est réalisable. Or, qui parmi nous ou quelle société peut se dire totalement innocent, sans péché ? Qui parmi nous ou quelle société peut affirmer qu'il n'a aucune responsabilité personnelle, collective dans la délinquance ? [...]

Le maître de la vie

Mais il y a plus encore. Il y a cette question fondamentale que personne ne peut rejeter du revers de la main : qui est le maître de la vie ? Si, comme citoyens, nous reconnaissons le caractère sacré de la vie humaine et la nécessité de la protéger totalement, et si, comme croyants, nous admettons que nous avons été créés à l'image et à la ressemblance de Dieu et que Dieu seul est le Maître de la vie, nous devons alors comprendre que nous pouvons difficilement disposer de la vie d'autrui.

Face aux actes de cruauté et de férocité qui se commettent encore de nos jours — pensons, par exemple, aux guerres, aux mouvements de guérillas, aux exécutions sommaires des adversaires des régimes politiques en de nombreux pays, aux hommes et femmes qui ont été exterminés par l'action brutale des « escadrons de la mort » — l'Église ne peut se résigner à la loi du silence. Pour accomplir sa mission prophétique, elle doit rappeler constamment à la conscience des hommes et des femmes d'aujourd'hui que la vie humaine est sacrée, qu'elle est le don de Dieu et que per sonne n'a le droit de la mutiler, de la détruire. Aucune autorité, aucune société ne peut s'arroger ce droit premier, bien qu'elle

puisse restreindre l'exercice des autres droits qui en découlent. C'est là tout l'essentiel du projet de Jésus : par sa résurrection, il a vaincu la mort et a fait rejeter la vie en surabondance, anéantissant à tout jamais l'ultime ennemi de l'humanité [...]

La vie, un don de Dieu

Le geste de Jean-Paul II, celui qui a lui-même pardonné à son agresseur, nous aide à mieux comprendre que dans une société comme la nôtre, il y a toujours place pour le pardon. Ce pardon, loin d'entraver l'action de la justice humaine qui doit poursuivre son cours, nous indique que, du côté de Dieu, « amour et vérité se rencontrent, justice et paix s'embrassent » (Ps 85,11). Que de fois nous a-t-il dit, au cours de sa visite en notre pays, que la vie humaine est un don de Dieu et que nous avons la responsabilité de la protéger intégralement dès son début jusqu'à son terme.

C'est ainsi qu'en se portant à la défense des droits de la personne humaine, et en reconnaissant sa dignité imminente d'être créé par Dieu, l'Église livre le combat contre tout ce qui peut porter atteinte à la vie. Dans sa lutte contre l'avortement, contre l'euthanasie ou contre toute autre forme de destruction ou de manipulation de la vie, elle revendique le respect, la protection de l'humanité actuelle et de l'humanité à naître. Il n'y a pas, pour notre monde, de meilleure nouvelle à proclamer que cet Évangile d'amour et de miséricorde de Dieu envers tout être humain, même pécheur, même criminel et assassin.

Quelque chose à dire ?



Rapports annuels
Thèses, mémoires
Journaux internes
Pamphlets
Lettres circulaires
Micro-édition

L'art typographique à votre portée

Les Editions C.G.
525-4689

DES CHIFFRES ET DES LETTRES

JEUX de notre temps

MAGAZINE QUI JOUE AVEC LES MOTS ET LES CHIFFRES

en vente partout 2,25 \$

L'ÉMISSION « DES CHIFFRES ET DES LETTRES » EST DIFFUSÉE À 18 HEURES 30 SUR TVFO (reprise à 11 h 30)

WEEK-END/SÉMINAIRE

ÉMOTIONS ET MALADIES

avec **Placide GABOURY**

philosophe

musicien

peintre

écrivain



Les 8,9 et 10 mai, chez lui dans une atmosphère de lumière et de paix

Renseignements : 598-5096 ou 383-7690

(Séminaire limité à 15 personnes)

UN LIVRE CHOC

LE MONOPOLE

EN VENTE CHEZ VOTRE FOURNISSEUR.

par Diane Francis



À QUI APPARTIENT LE CANADA ?

32 familles et 5 conglomérats contrôlent le tiers des richesses canadiennes
Le pays s'achemine-t-il tout droit vers une nouvelle forme de féodalité économique et politique ?

416 pages
19,95 \$

LES ÉDITIONS DE L'HOMME

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Tribunaux

séance d'information que l'inscription dans la constitution du caractère distinct de la société québécoise a peu de conséquences juridiques. Cela ne donnerait rien de plus au Québec qu'un argument juridique lorsque par exemple on contestera devant les tribunaux certaines de ses lois.

Un autre négociateur, québécois cette fois, confirmait cette façon de voir, en disant de son côté que le premier ministre Bourassa avait fait le pari, sur la foi d'avis juridiques serrés, que cet argument juridique ne pourra être ignoré par les juges. Au bout de la ligne, assure-t-on, la constitutionnalisation du caractère distinct du Québec viendra consolider partout dans l'édifice constitutionnel les particularismes québécois.

Le caractère hypothétique de ce gain devait être souligné aussi par un ancien négociateur québécois rompu aux exercices de négociations constitutionnelles, Claude Morin. Selon l'ancien ministre péquiste, le Québec ne peut surtout pas dans de telles circonstances aller signer cet accord. « On ne se fie pas à la gentillesse des juges », de dire M. Morin qui trouve que l'accord conclu par M. Bourassa contient des éléments intéressants. On engage malheureusement l'avenir du Québec sur une illusion, soutient-il.

Pour le Québec, la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise était le principal enjeu de cette négociation qui a bien failli échouer toute entière sur ce point. Les propositions faites par le gouvernement fédéral avant la rencontre du lac Meach étaient jugées insatisfaisantes par le premier ministre Bourassa qui était déterminé « à fermer les livres » s'il n'atteignait pas son objectif.

Il est évident que ce que M. Bourassa a obtenu est plus que ce que le gouvernement Mulroney offrait. Celui-ci était disposé à ne reconnaître que symboliquement en effet le caractère distinct du Québec et le principe de la dualité canadienne car on aurait spécifié dans la constitution qu'une telle reconnaissance ne modifierait en rien le partage des pouvoirs.

L'accord conclu jeudi soir prévoit que spécificité et dualité serviront de règle d'interprétation de la constitution. « L'interprétation de la constitution du Canada doit concorder avec l'existence d'un Canada francophone (...) et celle d'un Canada anglophone (...) et la reconnaissance que le Québec forme au sein du Canada une société distincte », lit-on dans l'accord qu'il faut maintenant mettre en forme juridique.

L'accord prévoit que la constitution indiquera que l'Assemblée nationale et le gouvernement québécois « ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise ». Il prévoit également que le Parlement fédéral et les législatures provinciales prendront l'engagement constitutionnel de protéger le principe de la dualité canadienne.

Le gouvernement Bourassa estime que la reconnaissance de la spécificité québécoise ainsi obtenue permettra de modifier l'interprétation de la constitution sur au moins deux aspects.

Ainsi, lorsqu'une loi québécoise sera contestée devant les tribunaux parce que non conforme à la Charte des droits et libertés, les juges auront d'autres points de référence que les prescriptions de la Charte. Par exemple, lorsque la loi 101 sera contestée parce qu'elle bafoue les libertés individuelles, le gouvernement québécois pourra faire valoir le caractère spécifique de la société québécoise et prétendre qu'il a des responsabilités particulières.

« Cela viendra modérer l'appli-

tion uniforme de la charte à travers le pays », dit-on en affirmant que l'on est prêt à prendre le pari que les juges seront capables de faire l'équilibre entre les valeurs individuelles qu'on retrouve dans la charte et les valeurs collectives qu'on retrouve dans la notion de spécificité québécoise.

La reconnaissance de ce principe viendra par ailleurs donner plus de poids juridique à tous les particularismes québécois qu'on retrouve dans la constitution, qu'il s'agisse de partage des pouvoirs comme dans le secteur de l'immigration, ou de statut spécial comme dans le cas de la Cour suprême. Cela consolide l'ensemble constitutionnel.

« On a la clef dans la porte », dit-on par ailleurs en faisant référence à d'autres gains futurs. Il est évident qu'à partir du moment où la spécificité du Québec est reconnue dans la constitution, le gouvernement québécois voudra que cela se traduise partout. Cela aura des conséquences notamment lorsque viendra le temps de discuter de réforme du Sénat, assure-t-on.

Pour réussir à faire progresser les provinces et le gouvernement fédéral sur la question de la spécificité, le premier ministre Bourassa n'a pas eu à faire de concessions. Chacun savait l'importance que le Québec accordait à cette question et on a convaincu les premiers ministres que si on reconnaissait le caractère distinct du Québec, ils devaient « vivre avec les conséquences ».

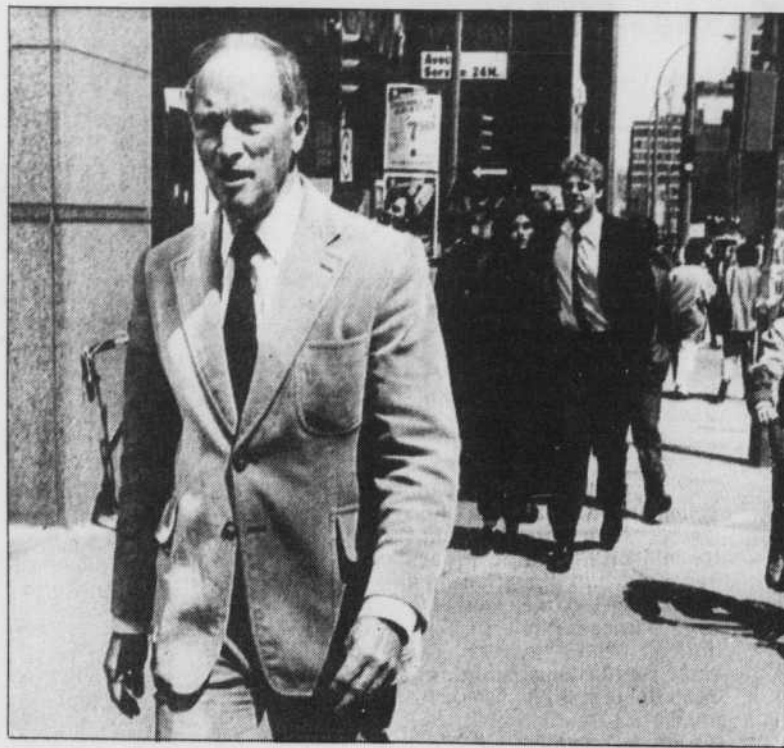
Il est clair cependant qu'au cours des discussions, le premier ministre Bourassa a dû à l'occasion jeter un peu de lest et faire des compromis. C'est le cas par exemple pour le pouvoir de dépenser. En cours de route, on a abandonné l'obligation qu'on voulait imposer au gouvernement fédéral d'obtenir l'accord de sept provinces avant de créer un programme à frais partagés dans un champ de compétence provinciale.

Le Québec s'est contenté d'obtenir simplement le pouvoir de ne pas participer à ce genre de programme et de recevoir une compensation financière pour mettre sur pied un programme équivalent. Notons que pour obtenir ce droit de retrait qui était réclamé depuis des décennies, les provinces ont dû accepter de consacrer dans la constitution le pouvoir fédéral de dépenser qui jusqu'ici reposait avant tout sur des précédents plutôt que sur des articles de la constitution.

Le premier ministre a dû faire aussi preuve de réalisme en abandonnant par ailleurs sa requête d'avoir un droit de veto absolu sur tout amendement constitutionnel. Il a accepté le principe d'un droit de retrait avec pleine compensation financière lorsque des modifications au pratice des compétences l'affectent négativement et d'un droit de veto sur la réforme des institutions fédérales. Ce veto est assuré dans la mesure où ce sera la règle de l'unanimité qui s'appliquera lors de la réforme du Sénat. M. Bourassa qui était contre le principe de l'unanimité dans la mesure où selon lui il y a peu de chances que dans l'avenir des exigences du Québec soient brimées par cette unanimité.

En matière d'immigration, M. Bourassa a presque obtenu tout ce qu'il désirait, soit le pouvoir de sélectionner ses immigrants, le pouvoir relatifs à leur réception et leur intégration et la garantie d'avoir tout près de 30 % du quota national d'immigration. Sa seule concession a trait à la sélection des réfugiés politiques qui sont déjà au Canada lorsqu'ils demandent le statut de réfugié. Ottawa tient à se conserver ce domaine.

À l'égard de la réforme du Sénat qui n'était pas une priorité pour le gouvernement Bourassa, on a accepté l'échéancier proposé dans la mesure où cette réforme ne viendra qu'une fois adoptées les résolutions constitutionnelles relatives au Québec. L'entente sur ce point prévoit que l'ordre du jour de cette deuxième ronde de négociations constitutionnelles est ouvert. On laisse entendre que cela pourrait permettre au Québec de présenter de nouvelles revendications constitutionnelles. La



Pierre O'NEILL
▲ En coulisses

Johnson restera-t-il à la tête du PQ ?

Au cours du weekend dernier, à deux reprises, Pierre Marc Johnson a prévenu les militants péquistes que son avenir à la direction du parti est lié à la victoire de la thèse affirmacionniste au congrès de juin prochain.

Les péquistes ont pris l'habitude de ce genre d'ultimatum; René Lévesque y a eu recours chaque fois que le dénouement d'un débat important semblait lui échapper. Et ça marchait.

Sauf que, Pierre Marc Johnson, ce n'est pas René Lévesque. Après les congrès de comités, les congrès régionaux ont confirmé la volonté des militants de conserver la souveraineté comme objectif fondamental du parti, tout en accueillant l'affirmation nationale comme point central de l'action à plus court terme. C'est sensiblement différent du sens que sous-entend la proposition principale de l'exécutif national. Et il serait étonnant que les menaces de démission de M. Johnson suffisent à renverser un aussi large consensus de la base.

La conclusion s'impose: si le chef du PQ est sincère en mettant sa tête sur le billot, il risque de se la faire couper. A moins qu'il ne voit là, qu'une façon comme une autre, d'influencer le débat vers le congrès, quitte à faire marche arrière si les choses tournent mal.

Or, les témoignages recueillis cette semaine au sein du parti indiquent que Pierre Marc Johnson est sincère et qu'il n'entend pas à rigoler. Le plus convaincant de ces témoignages est venu du conseiller au programme, M. Jules-Pascal Venne, un inconditionnel supporteur du chef et affirmacionniste à tous crins. Tout au long des deux mandats qu'il a assumés à ce poste, M. Venne a affiché un style feutré, ne se laissant jamais emporter par des déclarations fracassantes.

Il passe plutôt pour un homme réfléchi et discret. Et c'est lui aujourd'hui, qui vient dire qu'il ne faut pas prendre à la légère l'avertissement lancé par Pierre Marc Johnson. Pour avoir été un proche collaborateur du leader du parti, Jules-Pascal Venne estime qu'il le connaît maintenant assez bien pour sentir que M. Johnson en a plein le dos et qu'il est déterminé à ne pas rester à la tête du PQ, si des divergences profondes surviennent au congrès de juin. Incidemment, M. Venne a déclaré au DEVOIR qu'il ne sollicitera pas de renouvellement de mandat au poste de conseiller au programme.

Faut-il s'étonner de l'axacerbation manifestée par Pierre Marc Johnson? A vrai dire, non. Il n'y a pas un chef qui se sentirait confortable à la tête d'un parti aussi désemparé. De fait, rien ne va plus au Parti québécois. A 58,000, le membership est à son plus bas depuis la fondation du parti en 1968. En plus du recrutement qui stagne, il y a le financement qui traîne sérieusement de la patte. Plusieurs congrès de comité n'avaient pas le quorum prévu par les statuts. Deux associations déficientes ne seront pas représentées au congrès de juin. Un exécutif de comité s'est sabordé. L'une des treize régions n'a pu tenir son congrès régional. Du jamais vu.

La conjoncture politique n'est pas davantage stimulante pour les péquistes. Les sondages ne cessent de confirmer la dégringolade du parti dans les intentions de vote. Et la cerise sur le gâteau: Robert Bourassa qui rallie les provinces anglophones aux conditions d'adhésion du Québec à la constitution. Un coup politique qui risque d'avoir l'effet d'un éteignoir sur la remontée du sentiment nationaliste québécois.

Le Parti québécois tient une réunion de son conseil national, aujourd'hui à l'hôtel Bonaventure de Montréal. La direction du parti a choisi « le bénévolat » comme thème officiel de ces délibérations. Un conseil national qui s'annonce plutôt comme celui de la morosité.

Mulroney, Bourassa et la GRC

Tel que promis, les militants du Parti indépendantiste étaient au rendez-vous, jeudi, lorsque les premiers ministres se sont amenés au chalet du lac Meach. Ils cherchaient le trouble, ils ont recueilli courtoisie et civilité. Trois mauvaises surprises les attendaient: Robert Bourassa est descendu de sa limousine pour teinter de la convertir au fédéralisme; Brian Mulroney les a salués au passage; les agents de la GRC parlaient français et ont refusé de leur casser les jambes. Mais le chef, Gilles Rhéaume, n'est pas le genre à se laisser décourager pour autant. Il planifie déjà un retour en force à Ottawa, pour empêcher la tenue de la conférence fédérale-provinciale qui doit s'y tenir le 29 mai, pour concrétiser l'entente de principe intervenue au lac Meach.

Lâche pas Ti-Roch

C'est le slogan de quelques milliers de macarons que les organisateurs de l'ex-ministre Roch La Salle ont fait imprimer en vue du ralliement auquel sont attendus 1,200 sympathisants conservateurs, demain dans le comté de Joliette. Accusé de patronage et plus encore, par l'opposition libérale, M. La Salle n'a pas eu droit à la défense du premier ministre. Ce qu'il juge comme de l'ingratitude lui inspire amertume. Après avoir indiqué son intention de quitter la vie politique, il fait volte-face et entend solliciter un renouvellement de mandat auprès des électeurs de Joliette. Demain, il contre-attaquera l'opposition, la presse et les Pharisien.

Turner, Garneau et Joyal

Le chef du Parti libéral du Canada, John Turner, s'est amené à Montréal, hier matin, avec l'idée d'effectuer une tournée dans la région. Après un bref entretien avec les représentants des médias, il est remonté à bord de sa limousine et a repris d'urgence la direction d'Ottawa, où l'attendait la déclaration officielle du premier ministre Mulroney sur la conférence du lac Meach.

Aux journalistes qui suggéraient que le coup politique réussi par M. Mulroney pourrait nuire aux libéraux, M. Turner a répondu: « C'est une grande journée pour le Québec et le Canada. Je suis Canadien avant d'être libéral ». A ses côtés, Raymond Garneau et Serge Joyal dissimulaient mal leur déception.

Dans la stratégie des libéraux fédéraux, l'adhésion du Québec à la constitution figurait comme thème central de la prochaine campagne électorale au Québec. Ils étaient en droit d'espérer des retombées politiques considérables d'un échec de Brian Mulroney dans ce dossier. Des espoirs que l'entente du lac Meach est venu détruire, forçant une remise en question des stratégies électorales du PLC au Québec.

Seule ombre au tableau, soulignée par le chef néo-démocrate, c'est l'absence totale des Autochtones dans cette entente entre les onze premiers ministres. Alors qu'ils s'obligent à discuter dans les prochaines années de la réforme de leurs institutions, la question des droits des peuples autochtones a été volontairement ignorée, plusieurs premiers ministres de l'Ouest restant sur leurs positions de la dernière conférence constitutionnelle.

C'est surtout le nouvel esprit qui domine les relations fédérales provinciales qui a rallié les petites provinces. « Il s'agit d'un processus de gouvernement extraordinairement nouveau », a expliqué un proche du premier ministre de l'Ontario, révélant que dans le cours des discussions jeudi au lac Meach, Brian Peckford a laissé tomber: « enfin les petites provinces vont se sentir intégrées aux grandes décisions nationales ». En somme, ce n'est pas seulement du rapatriement du Québec dont il s'est agi mais, en partie à cause de la bataille des provinces de l'Ouest pour le principe de l'égalité des provinces, ce sont tous les gouvernements provinciaux qui se sentent « rapatriés » dans les grands centres fédéraux de décision.

Les experts constitutionnels s'empressent de préciser cependant que ces ententes, ne changeant rien au

Monsieur Trudeau ne lit pas la presse

Même si certains affirment qu'il a été un symbole vivant des querelles constitutionnelles des dernières années, l'ex-premier ministre Pierre Trudeau — que l'on voit ici en train de faire une marche de santé près de son bureau au centre-ville de Montréal — n'avait aucun commentaire à faire sur l'accord constitutionnel conclu, jeudi soir, par les onze premiers ministres. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il ne lit pas les journaux...

liste des «demandes historiques» du Québec en matière de partage des pouvoirs est longue, rappelle-t-on.

◆ Bourassa

monde se grouille, lance M. Johnson avec emphase. S'il y a eu accord si facile, c'est parce que M. Bourassa demandait si peu au fond, et les autres se sont empressés d'acheter la paix. Mais il ne faut pas le laisser faire.

M. Johnson qualifie l'entente d'opération rhétorique et chloroforme, d'une illusion inacceptable. A son avis, le gouvernement n'a pas le mandat de brader ainsi les intérêts québécois, d'une façon aplâtriviste et minimaliste. Il ne peut engager l'avenir dans la cafouillage et le maouillage, l'improvisation et la désinformation, clame le chef péquiste, pour qui le Québec est en train de perdre tout rapport de forces, M. Bourassa ayant savamment évalué l'impact des indifférences.

Y a rien là pour le Québec, conclut-il, déjà en guerre contre l'entente du lac Meach.

◆ Chaos

grève, prévue pour dimanche soir à minuit. « Il n'est pas question d'assurer les services essentiels, a réitéré hier le président du Syndicat M. Normand Lamoureux, même si le Conseil des services essentiels a refusé la liste de services proposée par le syndicat ».

Par ailleurs, la Ville de Montréal a accepté hier de reporter le début des travaux d'« éventration » de la ville, question d'éviter l'embolie. La responsable des travaux publics, membre du comité exécutif, Mme Jacqueline Bordeleau, a dit hier qu'en cas de grève totale des transports en commun, tous les travaux de réparation des rues de la ville qui doivent débuter lundi seront interrompus ou retardés. Du moins, sur toutes les artères majeures, de même qu'à l'intérieur du quadrilatère borné à par les rues Guy, Saint-Laurent, Notre-Dame et Des pins.

Jeudi, l'assistant-directeur de la voirie, M. Raymond Cyr, avait pourtant dit qu'il n'était pas question, grève ou pas, de retarder le programme d'entretien qui se déroule de mai à septembre.

Une kyrielle d'associations patronales, dont le Conseil du patronat, et Conseil québécois du commerce et détail, ont par ailleurs fait pression sur le gouvernement du Québec afin qu'il intervienne dans ce conflit qui fait mal aux commerçants.

Quant aux 4 000 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro en grève depuis le 13 avril, aucun développement n'est survenu dans leur cas. Les rencontres informelles avec le conciliateur se poursuivent.

◆ PQ

liste Ralph Noseworthy copie du budget mettant ainsi dans une position difficile le ministre Gérard D. Lévesque. Le journaliste a affirmé qu'il ne divulguerait pas ses sources: « J'ai une obligation. J'ai donné ma parole, a-t-il dit ».

Selon le député de Lévis, le ministre Gérard-D. Lévesque s'est borné à présenter un autre budget de dépenses.

« D'ailleurs, à la page 30 du discours, il n'existe aucun chiffre sur les revenus. C'est zéro partout, il n'y a rien, c'est blanc », a dit le député de Lévis dans sa réponse au discours sur le budget.

M. Garon a surtout mis en doute la baisse du déficit à \$2,4 milliards annoncée par le ministre des Finances jeudi soir.

« Les besoins d'emprunt du gouvernement auraient été encore plus grands si les conventions collectives avaient été signées à temps ».

« C'est un montant de \$350 millions que le gouvernement aurait dû emprunter de plus en 1986-87 si ces conventions avaient été signées ».

« Parmi les modifications comptables qui avantageaient le gouvernement, notons les revenus inscrits en provenance d'Hydro-Québec sans qu'un seul sou ne soit versé dans les coffres du trésor, ce qui a contribué à diminuer le déficit sans toucher l'argent », a expliqué M. Garon.

Ce dernier a parlé de « fraude véridable » en soulignant que le ministre des Finances ira chercher \$200 millions de plus dans les surplus accumulés du régime de l'assurance automobile au cours des deux prochaines années.

« C'est l'équivalent d'une hausse de taxes pour financer les investissements dans les routes et c'est un moyen régressif, encore une fois, illusion d'un effort d'investissements nouveaux », a soutenu le député péquiste.

Au sujet des garderies, le ministre des Finances n'accorde que \$4,2 millions sur les \$22 millions réclamés par la ministre responsable.

Et, cette année, on développera seulement 2,600 places au lieu des 3,500 en moyenne par an au cours des dernières années, selon le député de l'Opposition.

M. Garon a également relevé que le budget ne prévoit rien pour le parachèvement du réseau des CLSC même si l'association des hôpitaux vient de réclamer \$60 millions pour mettre fin au cercle vicieux des déficits chroniques.

« En somme, ce budget ne constitue qu'un ramassis de petites mesures, une illusion, qui ne fait rien pour favoriser l'emploi et surtout à l'égard de la famille moyenne, celle qui paie la majeure partie des impôts », a dit Jean Garon.

◆ Opposition

ment se retirer de tout programme national empâté sur un domaine de leur compétence exclusive, avec une « juste compensation ».

« Le Québec est maintenant assuré de participer à la nomination de trois juges québécois de la Cour suprême ».

« Le Québec obtient juridiction sur la sélection, la réception et l'intégration des immigrants, et se voit garantir une proportion de tous les immigrants canadiens égale à son poids démographique plus 5 % ».

« L'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec obtiennent le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise ».

Hier matin, tous les membres du Parlement, et les observateurs ont d'abord rendu crédit aux talents de négociateur du premier ministre: on n'avait pas vu d'entente unanime de cette envergure depuis la création de l'Assurance-chômage en 1940. Et le Canada anglais se félicitait d'avoir saisi une chance unique de régler l'hypothèque québécoise.

Mais de hauts fonctionnaires fédéraux ont souligné la portée historique de cette entente: « la grande différence avec les conférences de 1971 à Victoria, et de 1981 à Ottawa, c'est qu'on n'a pas parlé au lac Meach de partage de pouvoirs mais plutôt de réaménagement de la confédération en « re-fédéralisant » de grands institutions comme la Cour suprême et le Sénat ».

Selon les conseillers de Brian Mulroney, l'accord de jeudi soir s'inscrit dans la droite ligne du discours du 6 août 1984 à Sept-Îles et d'une « nouvelle idéologie fédéraliste », où, selon le premier ministre, « la fédération canadienne est autre chose qu'une simple épreuve de force entre les différents gouvernements. Le pouvoir fédéral est plus qu'un gardien à qui on a confié un bâton plus gros que les autres ».

On souligne notamment l'esprit qui domine des projets de réforme comme la tenue d'au moins deux conférences annuelles des premiers ministres, l'implication des provinces dans la nomination des membres du Sénat et de la Cour suprême. « Les provinces sont maintenant associées aux grandes décisions nationales, a-t-on souligné hier, et les guerres de tranchées sont finies ».

Il s'agit là d'un virage à 180 degrés par rapport au dernier mandat de Pierre Trudeau pour qui « le fédéralisme coopératif était mort ». Même des libéraux de cette époque n'ont pas voulu ternir le triomphe de M. Mulroney: les deux chefs des partis d'opposition l'ont félicité et certains de leurs députés y ont même été de compliments chaleureux: « il est évident qu'on est en train de franchir un pas historique », de dire hier le président du caucus libéral, M. Marcel Prud'homme.

« Bravo et merci !, mission accomplie », a lancé le président du caucus conservateur du Québec, M. Richard Grisé. Plusieurs membres du Parlement ont en outre associé Robert Bourassa à ce succès, soulignant, comme John Turner, qu'il est « franchement fédéraliste, nationaliste mais fédéraliste ». C'était ainsi une occasion pour eux de mettre l'échec de 1981 sur le compte de l'option séparatiste de René Lévesque.

WEEK-END

SAMEDI

Fin de semaine de l'équipe Myriam Béthém, avec Jean-Guy Richard, samedi et dimanche de 8 h 45 à 22 h et 8 h 45 à 17 h et du Sous-sol de l'Église St-Arsène (1025 Bélanger E. - Métro Jean-Talton). 667-0271 et 387-7521.

Journée charismatique avec l'Abbé Christian Beaulieu aujourd'hui de 9 h à 21 h à la Chapelle de la Réparation (3650 de la Rousseillère - P.A.T.). 642-5391.

Une ligue mixte de volleyball ouverte au public est organisée par le Service des sports de l'U. de M. du 4 mai au 22 juin. Pour inscription 343-6150.

Le journaliste Alain Demers anime une série de cinq conférences suggérant au Montréalais idées et destinations de voyages au Québec à prix abordables aujourd'hui à 13 h 30 à la bibliothèque du Plateau Mt-Royal. (872-2270).

La Fédération québécoise de la montagne offre plusieurs stages s'adressant aux 18 ans et plus: la nouvelle programmation est disponible dès maintenant en écrivant au Mousqueton, 4545 Pierre-de-Coubertin, c.p. 1000, Succursale M. Montréal H1V 3R2. 252-3064.

Le Club de l'âge d'or de Ste-Julie vous convie à la Journée du 3e Âge aujourd'hui dès 13 h, souper libre à 17 h et soirée dansante vers 19 h 30 à l'École L. Arpège (649 boul. St-Joseph).

JASS Inc., club social et sportif organise tous les samedis une marche de santé sur le Mt-Royal, départ à 14 h; et le dimanche un café-rencontre au café « Le Commensal » dès 14 h (2115 St-Denis - Métro Sherbrooke). 388-8770.

Encan public à Longueuil de tous les objets saisis par la Police et non réclamés aujourd'hui à compter de 10 h à l'édifice de la direction de la Police (646 boul. Curé-Pointier O. - Longueuil). 699-8724.

Tous les samedis-soirs souper-rencontre intitulé « Parler pour Parler » au restaurant l'Époque Charlie (1244 Beaumont - Outremont). RSVP: 279-7846.

Cours sur la rénovation et l'entretien de maisons les 2 et 3 mai donnés par des architectes/ingénieurs s'adressant aux propriétaires. Institut Grace (3937 Berri). 843-6417.

La Société L.A. Bojeu offre des participations dans la pièce de théâtre *Les larmes amères de Pétra Von Kant* de Fassbinder, présentation en juin dans une grande salle (4266 St-André). 527-5248.

Le Centre communautaire de Loisirs de la Côte-des-Neiges offre un atelier de mécanique légère pour vélo samedi le 2 mai de 10 h à 15 h (5347 Côte-des-Neiges). 733-1478.

Discutez la jeunesse et la révolution socialiste avec le Comité de la jeunesse révolutionnaire samedi le 2 mai à compter de 10 h avec un party à 20 h (4274 Papineau, suite 302 - angle Rachel). 524-7992.

DIMANCHE

Le Service de la culture de la Ville de LaSalle vous invite à assister à un spectacle animation intitulé *Exantime et le patrimoine* aujourd'hui à 14 h à la salle l'Octogone (1080 ave Dollard). 367-1060, poste 387.

Aujourd'hui c'est la journée familiale participative à Ste-Julie et plusieurs organismes de la ville vous donnent rendez-vous à l'aréna de 10 h à 17 h.

C'est la 11e édition de la Course du parc olympique à laquelle on peut participer en s'inscrivant sur place aux diverses épreuves dès 10 h. 274-2644.

Chaque dimanche du 3 mai au 8 novembre il y aura un marché aux puces au ciné-parc Bromont (autoroute, sortie 78) de 9 h à 17 h. 243-0112.